



Région
Provence
Alpes
Côte d'Azur

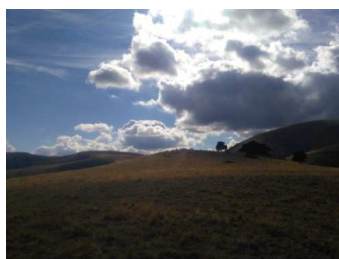
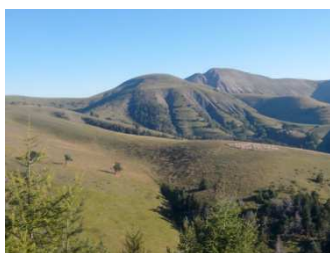
L'Europe investit dans les zones rurales

BILAN ANNUEL

Juillet 2016 - Juillet 2017

DE L'ANIMATION DU SITE NATURA 2000

Année 1



"Montagne de Val Haut - Clues de Barles- Clues de Verdaches"

(FR9301535)

Comité de pilotage à Beaujeu, le 15 décembre 2017

Syndicat Mixte du Massif des Monges

Rédacteur : Caroline SOUTEYRAND, chargée de mission

1	Préambule	5
1.1	Le document d'objectifs et le site Natura 2000	5
1.2	L'animation	5
1.3	Rappel des enjeux et objectifs du Docob	7
1.3.a	Les habitats	7
1.3.b	Les enjeux de conservation.....	7
1.3.c	Les espèces.....	8
	Espèces animales : 41	8
	Espèces végétales : 2 annexe II,.....	8
1.3.d	Les objectifs de conservation et mesures de gestion	8
1.4	Missions de la structure animatrice	9
2	Gestion et contractualisation	9
2.1	Animation des contrats Natura 2000	9
2.1.a	Le contrat Natura 2000 en milieu forestier de type F05 "travaux de marquage, d'abattage ou de taille sans enjeu de production".	9
2.1.b	Contrat coupe par abattage, ébranchage, tronçonnage puis broyage de toute végétation pouvant gêner le Genévrier Thurifère	10
2.1.c	Evaluation des besoins selon les enjeux	13
2.1.d	Les contrats Natura 2000 prévisionnels.....	13
2.2	Animation des MAEC.....	13
2.2.a	Rappel sur le PAEC (Plan agro-environnemental climatique)	13
2.2.b	Quelques caractéristiques des MAEC	14
	Répartition géographique des surfaces.....	14
2.2.c	L'animation des MAEC	14
	Suivi, actualisation des dossiers administratifs	14
	Paramétrage et instruction des MAEC	15
	Prévisionnel MAEC.....	16
	Suivi de l'impact du broyage sur les landes à airelles et myrtille	16
	Suivi de l'impact du retard de fauche.....	17
2.3	Animation de la charte Natura 2000	17
2.4	Animation pour la gestion avec d'autres outils financiers	17
2.4.a	Le plan simple de gestion du syndicat des montagnes d'Auzet : intégration des objectifs Natura 2000	17
2.4.b	Participation au projet de réintroduction du Bouquetin des Alpes dans le massif des Monges	17
2.4.c	Perspectives	18
2.5	Animation foncière	18

2.6	Synthèse et perspectives mission gestion et contractualisation.....	18
3	Évaluation des incidences des projets.....	19
3.1	Le broyage pastoral	19
3.2	L'écobuage.....	19
3.3	Piste d'accès au chantier de débroussaillage MAEC PA_MO01HE03.....	20
3.4	Les mines d'ardoise des clues de Verdaches, commune de Barles.....	20
3.5	Le plan simple des montagnes d'Auzet	21
3.6	Le captage de source, réhabilitation d'un captage, création d'un réseau de points d'eau destinés à l'abreuvement des troupeaux, création de piste pastoral.	23
3.6.a	Résultats des études	24
	Relevés phytosociologiques.....	24
	Bilan des incidences.....	26
	Sur les habitats et les espèces	26
	Mesures envisagées.....	27
	Mesures concernant les espèces.....	27
	Relevés entomologiques.....	28
	Evaluation des incidences concernant les espèces avérées ou potentielles.....	28
	Perspectives.....	30
4	Inventaires et suivis scientifiques.....	31
4.1	Les suivis scientifiques.....	31
	Perspectives.....	32
5	Information, communication, sensibilisation.....	32
5.1	Création / mise à jour d'outils de communication, media	32
5.1.a	Refonte du site internet	32
5.1.b	Réalisation de l'exposition sur les chiroptères.....	32
5.1.c	Rédaction d'articles.....	33
5.2	Communication / Animation auprès des scolaires.....	33
5.2.a	Concours jeunes prairies fleuries : un concours des pratiques agro-écologiques.....	33
5.3	Participation à des manifestations ou réunions sur le territoire.....	35
5.3.a	Exposition "voltigeuses nocturnes du Massif des Monges et du cheval Blanc" au Fort de Seyne.....	35
5.3.b	Le jardinage naturel : une alternative aux pesticides	36
5.3.c	Veillée Bastion à Seyne les Alpes	37
6	Gouvernance du site, actualisation du DOCOB et vie du réseau.....	37
6.1	Copil et rédaction du bilan d'activité.....	37
6.2	Actualisation partielle du docob	37
6.3	Participation à la vie du réseau Natura 2000 au delà du site.....	38

7	Gestion financière et divers	38
8	Annexes	40
8.1	Annexe 1 : Les habitats d'intérêt communautaire	40
8.2	Annexe 2 : carte de localisation des habitats d'intérêt communautaire et prioritaire ...	41
8.3	Annexe 3 : légende de la carte des habitats d'intérêt communautaire et prioritaire.....	42
8.4	Annexe 4 : Les espèces d'intérêt communautaire, inscrites à l'Annexe II de la Directive Habitats	43
8.5	Annexe 5 : espèces d'intérêt communautaire, inscrites à l'Annexe 5 de la Directive habitats et autres espèces importantes	44
8.6	Annexe 6 : Habitats et espèces impactés par les travaux d'aménagements de l'AFP d'Auzet	46
8.7	Annexe 7 : article dans l'espace Alpin, 25/06/2017	51
8.8	Annexe 8 : exposition "Voltigeuses nocturnes du massif des Monges et du cheval blanc", à la découverte d'un monde renversant.....	52
8.9	Annexe 9 : présentation du concours jeunes prairies fleuries	53
8.10	Annexe 10 : fiche de notation des prairies	54
8.11	Annexe 11 : site Internet du lycée agricole de Carmejane	55
8.12	Annexe 12 : La Provence du 8 avril 2017	56
8.13	Annexe 13 : tracts et affiches de la conférence sur le jardinage naturel.....	57
8.14	Annexe 14 : annonce des conférences d'Auzet et Barles dans la Provence.....	58
8.15	Annexe 15 : article de la Provence sur l'animation conférence à Auzet.....	59
8.16	Annexe 16 : affiche veillée bastion du 5 mai 2017	60
8.17	Annexe 17 : programme rencontre des animateurs Natura 2000.....	61
8.18	Annexe 18 : programme du séminaire régional Natura 2000	62

1 Préambule

1.1 Le document d'objectifs et le site Natura 2000

Le site FR9301535 "Montagne de Val Haut - Clues de Barles - Clues de Verdaches" est une Zone spéciale de conservation (ZSC, relative à la Directive Habitat- Faune-Flore de l'Union européenne).

Le site a été proposé à la Commission européenne en avril 2002. Le Document d'objectifs (Docob) a été approuvé par le Comité de pilotage (Copil) en décembre 2002. La note de service préfectorale validant le Docob a été signée en novembre 2004.

Le site comprend 9 communes : Auzet, Barles, Bayons, Beaujeu, La Javie, La Robine, Selonnet, Seyne-les-Alpes, Verdaches.

1.2 L'animation

Le syndicat mixte du massif des Monges (S3M) porte depuis le 1er juillet 2013 l'animation du site "Montagne de val-Haut - Clues de Barles- Clues de Verdaches". Le S3M s'est engagé en juillet 2016 dans une seconde période d'animation de 3 ans (jusqu'à fin juin 2019).

Le présent bilan présente la première année d'activité de cette deuxième convention d'animation 2016-2019.

La chargée de mission en charge de l'animation territoriale consacre 0,5 équivalent temps plein à ses missions d'animation.

Le président du Copil est Roger ISOARD, maire de la commune d'Auzet. Il a été réélu lors du copil restreint du 14 mars 2016.

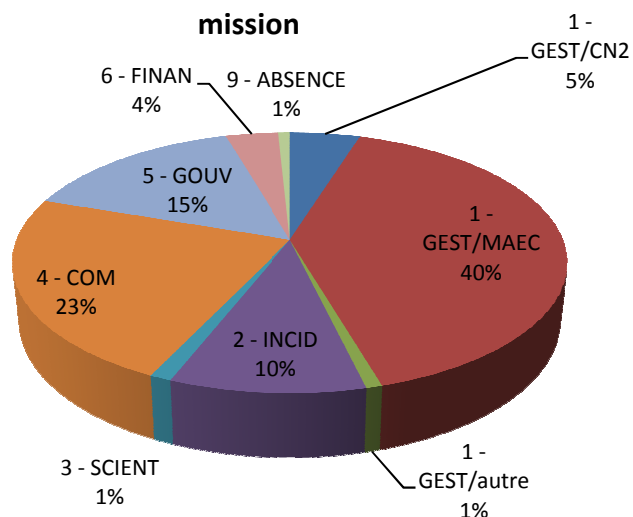
La gestion financière et la communication ont été mutualisées au sein de l'équipe du syndicat mixte qui compte deux chargées de missions. Valérie Claude SOURRIBES est en charge de la gestion financière et Caroline SOUTEYRAND s'occupe d'actualiser le site Internet (abandonné depuis la mise en ligne du site internet départemental).

Le temps affecté à l'animation du site Natura 2000 "Montagne de Val Haut -Clues de Barles - Clues de Verdaches" a été de 115 jours sur l'année 1 de la convention 2016-2019, soit 52%.

M1	1- Gestion et contractualisation
M11	GEST : contrats N2000 (forestiers et ni ni)
M12	GEST : MAEC
M13	GEST : Charte "parcelle"
M14	GEST : autres outils financiers ou réglementaires
M15	GEST : animation foncière
M2	2- Evaluation des incidences
M21	INCID : conseil sur EIN2
M22	INCID : conseil aux collectivités sur documents d'urbanisme
M3	3- Inventaires et suivis scientifiques
M31	SCIENT : études en régie
M32	SCIENT : études sous-traitée
M33	SCIENT : BDD et bancarisation dans SILENE
M4	4- Information, communication, sensibilisation
M41	COM : outils de com
M42	COM : médias
M43	COM : scolaires
M44	COM : réunions & événementiel
M5	5- Gouvernance du site et révision DOCOB
M51	GOUV : COPIL & GT N2000
M52	GOUV : RCPA & bilans activité
M53	GOUV : Actualisation DOCOB
	GOUV : vie du réseau
	6- Gestion financière et divers
	FINAN : ingénierie financière
	FINAN : facturation DDT
	FINAN : formations
	autre
	9 - Absences
	CONGES de base
M92	ABSENCES exceptionnelles

MISSION	REEL-1
1 - GEST/CN2	6,05
1 - GEST/MAEC	50,85
1 - GEST/autre	1
2 - INCID	12,15
3 - SCIENT	4,2
4 - COM	29,05
5 - GOUV	19,15
6 - FINAN	4,55
9 - ABSENCE	1
TOTAL	115,25

répartition du temps de travail par mission



1.3 Rappel des enjeux et objectifs du Docob

La surface du site est de 13 197 hectares. Il couvre deux régions biogéographiques : Alpine (33%) et Méditerranéenne (67%), et s'étale de 735 à 2 189 mètres d'altitude, selon FSD du 08/11/2016.

1.3.a Les habitats

Le site comprend 22 habitats d'intérêt communautaire (c'est-à-dire inscrits à l'Annexe I de la Directive Habitats) dont 5 habitats sont d'intérêt "prioritaire".

Ces habitats couvrent 85,23 % du territoire :

Milieu naturel	Surfaces habitats d'intérêt communautaire	% Surf Totale
Pelouses	2368,01	17,94
Habitats rocheux : éboulis et falaises	1764,1	13,37
Forêts	534	4,05
Landes et matorral	470,01	3,56
Forêts galeries	66	0,50
Tourbière	2	0,02
Total	6044	45,80
TOTAL	11248,12	85,23

Les habitats d'intérêt communautaire sont listés en annexe 1 et localisés sur une carte en annexe 2 et 3 du présent document.

1.3.b Les enjeux de conservation

L'analyse du patrimoine naturel d'intérêt communautaire et de ses relations avec les activités humaines s'exerçant sur le site permet d'établir une liste des enjeux. L'importance d'un enjeu est évaluée en croisant les caractéristiques d'un habitat ou d'une espèce (valeur, importance sur le site, état de conservation...) avec l'importance des activités humaines et leur impact négatif ou positif, avéré ou potentiel.

Les enjeux de conservation identifiés dans le Docob sont les suivants :

Type d'habitat	Enjeux
Milieus ouverts et semi-ouverts (pelouses et landes)	Majeur
Milieus forestiers	Faible
linéaires boisés	Assez fort
Milieus rocheux (éboulis, falaises, grottes)	Faible
Zones humides (marais et mares)	Modéré
Ecocomplexes riverains (cours d'eau, graviers et végétation associée)	Modéré

1.3.c Les espèces

Le site comprend également 43 espèces listées dans les annexes II, IV de la Directive Habitats selon l'actualisation du formulaire standard de données (FSD) édité le 13 octobre 2017 suite aux omissions relevées par l'animatrice et transmises à la DREAL.

Espèces animales : 41

- invertébrés : 14, dont 7 annexe II, 7 annexe IV
- reptiles : 2, dont 1 annexe II (Vipère d'Orsini disparue), 2 annexe IV
- poissons : 2 annexe II
- chauves-souris : 21, dont 7 annexe II (Murin de Capacini et Murin de Bechstein disparues), 14 annexe IV.
 - 2 espèces découvertes lors de l'étude de 2014 par ASELIA écologie.
- autres mammifères : 2, dont 1 annexe II, 1 annexe 4

Espèces végétales : 2 annexe II,

dont le sabot de Vénus, récemment inscrit dans le FSD.

Les espèces d'intérêt communautaire sont listées en annexe 4 et 5 du présent document.

1.3.d Les objectifs de conservation et mesures de gestion

Considérant les habitats et espèces ayant justifiés la désignation du site Natura 2000, neuf objectifs de gestion ont été fixés de façon à prendre en compte les enjeux de conservation.

Ces objectifs se déclinent en mesures opérationnelles, de la manière suivante :

Objectifs	Mesures
OBJECTIF N°1 : PRESERVATION DES ESPACES OUVERTS	Mesure 1-1 : Entretien des prairies par la fauche Mesure 1-2 : Gestion pastorale conservatoire Mesure 1-3 : Réouverture de milieux embroussaillés au bénéfice des pelouses d'intérêt communautaire
OBJECTIF N°2 : PRESERVATION DES HÊTRAIES SÈCHES	Mesure 2-1 : Incitation à la réalisation de plans simples de gestion en forêt privée Mesure 2-2 : Maîtrise d'un écobuage respectueux des hêtraies et des Genévriers thurifères Mesure 2-3 : Incitation à l'adaptation des aménagements forestiers en forêts publiques
OBJECTIF N°3 : PRESERVATION DES PINERAIES À CROCHETS	Mesure 3-1 : Dépressage de la régénération naturelle en faveur du Pin à crochets Mesure 3-2 : Préservation des Pins à crochets lors des interventions d'ouverture des milieux
OBJECTIF N°4 : PRESERVATION DES FORÊTS DE PENTE ET DE RAVINS	Mesure 4-1 : Veille et information des propriétaires et des aménageurs potentiels sur le caractère exceptionnel de l'habitat
OBJECTIF N°5 : PRESERVATION DES PEUPELEMENTS DE GENÉVRIERS THURIFÈRES	Mesure 5-1 : Dégagement des Genévriers thurifères Mesure 5-2 : Prévention des risques d'incendie des Genévriers thurifères Mesure 5-3 : Maîtrise d'un écobuage respectueux des Genévriers thurifères
OBJECTIF N°6 : PRESERVATION DES TOURBIÈRES A CAREX DE DAVALL	Mesure 6-1 : Suivi de l'état de conservation des tourbières à Laiche de Davall

OBJECTIF N°7 : PRESERVATION DES LANDES ET FRUTICEES	Mesure 7-1 : Préservation des landes à Airelle et Myrtille et de leur variante à Rhododendron par un plan global de gestion pastorale Mesure 7-2 : Limitation de l'extension des landes à Airelle et Myrtille dans un objectif de préservation des pelouses d'intérêt communautaire. Mesure 7-3 : Préservation des landes à Genévrier nain Mesure 7-4 : Préservation des landes à Genévrier commun
OBJECTIF N°8 : PRESERVATION DES RIPISYLVES ET DES FOURRÉS ET BOIS DES BANCS DE GRAVIERS	Mesure 8-1 : Information des propriétaires et des aménageurs potentiels sur le caractère exceptionnel de ces habitats
OBJECTIF N°9 : AMÉLIORATION DES CONNAISSANCES	Mesure 9-1 : Suivi de l'état de conservation des pelouses à Flouve et Canche Mesure 9-2 : Suivi de la régénération des hêtraies sèches Mesure 9-3 : Suivi de la régénération des Genévriers thurifères Mesure 9-4 : Suivi de la dynamique des prairies de fauche Mesure 9-5 : Suivi de la dynamique végétale après débroussaillage et brûlage Mesure 9-6 : Etude de la variabilité génétique du Pin à crochet Mesure 9-7 : Suivi de la population de Tétrasyre Mesure 9-8 : Suivi de la population de Loup

1.4 Missions de la structure animatrice

Les missions de la structure animatrice du Docob sont :

- Gestion et contractualisation :
 - ⇒ contrats N2000 (forestiers et ni ni),
 - ⇒ MAEC,
 - ⇒ Charte "parcelle", autres
 - ⇒ outils financiers ou réglementaires
 - ⇒ animation foncière
- Evaluation des incidences
- Inventaires et suivis scientifiques
- Information, communication, sensibilisation
- Gouvernance du site et révision DOCOB
- Gestion financière et divers

Le bilan d'activité annuel est structuré selon les missions ci-dessus.

2 Gestion et contractualisation

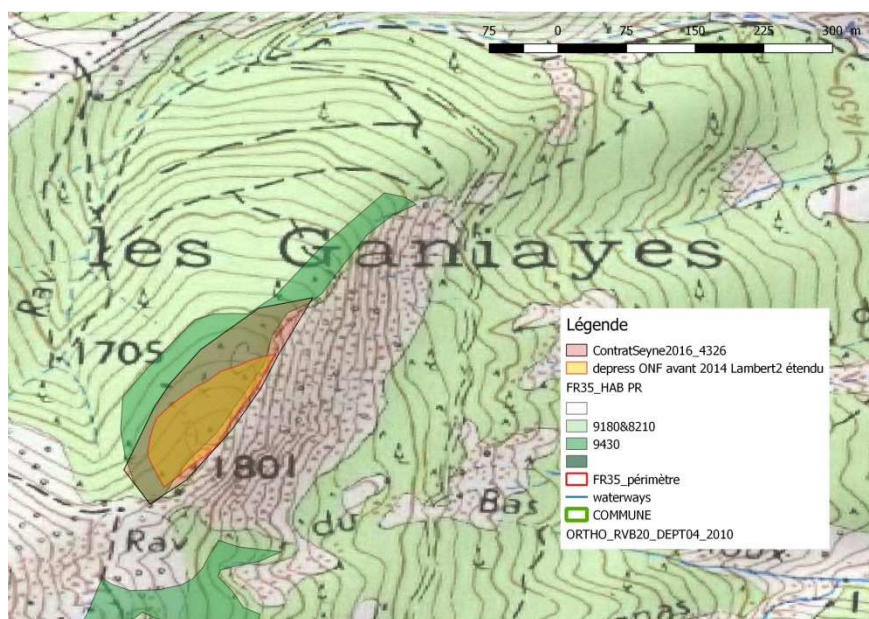
2.1 Animation des contrats Natura 2000

2.1.a Le contrat Natura 2000 en milieu forestier de type F05 "travaux de marquage, d'abattage ou de taille sans enjeu de production".

L'appel à projet de la Région pour les contrats Natura 2000 a été lancé le 30 juin 2016. L'animatrice a répondu rapidement à cet appel à projet et soumis à la commune de Seyne le projet de contrat "dépressage de la régénération naturelle en faveur du Pin à crochets".

Ce contrat est un contrat en milieu forestier de type F05 "travaux de marquage, d'abattage ou de taille sans enjeu de production". Le montant alloué est de 5880,00€ HT. La surface traitée est de 2.4 ha et concerne un habitat d'intérêt prioritaire forêt montagnarde et subalpine à Pinus uncinata, situé au lieu dit "les Ganiayes", commune de Seyne.

Cet habitat a déjà été traité pendant la période d'animation de l'ONF en 2007 et cette opération achèverait la régénération de ce site unique de Pins à crochets.



L'animatrice a accompagné la commune dans le montage du dossier de demande de subvention, assisté la commune et coordonné le suivi administratif et technique du dossier.

Le temps passé sur cette mission a été de 3,8 jours. Le prévisionnel acté en réunion de cadrage préalable à l'animation prévoyait 2 jours. Il est évident qu'un tel suivi administratif et technique prend du temps. Le prévisionnel a été sous évalué.

Actuellement, la demande de subvention FEADER a été accordée. L'animatrice a relancé la commune pour la réalisation des travaux. A ce jour, les travaux n'ont pas commencé.

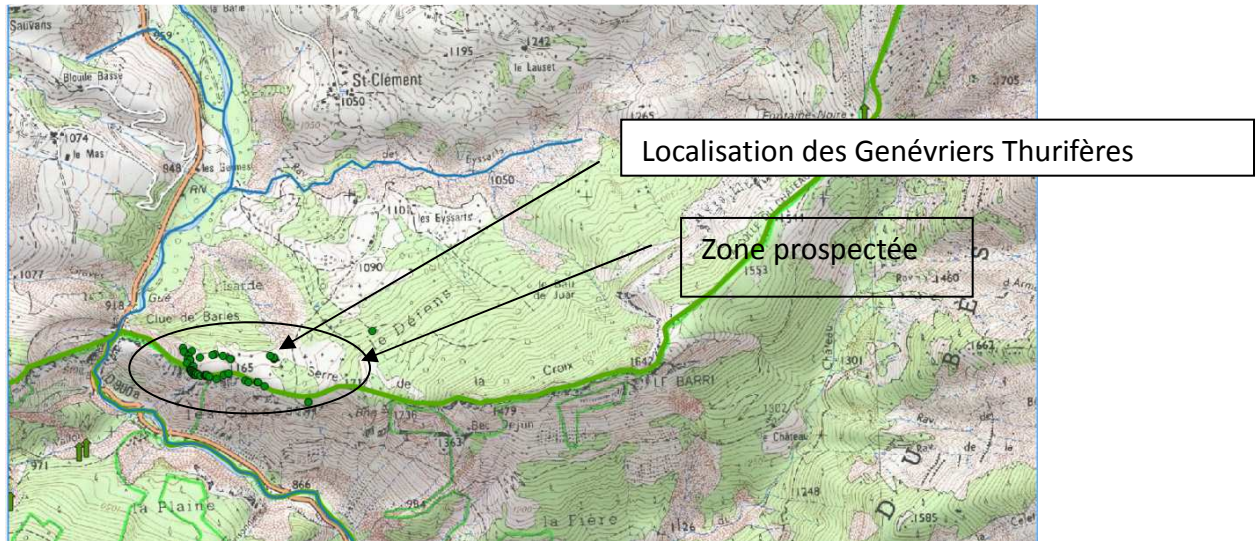
L'animatrice accompagnera la commune dans le suivi technique des travaux, réalisés par l'ONF.

2.1.b Contrat coupe par abattage, ébranchage, tronçonnage puis broyage de toute végétation pouvant gêner le Genévrier Thurifère

Ce contrat n'a pas été mis en œuvre par manque de temps disponible, au même titre que les autres contrats envisagés dans le prévisionnel (bois sénescents à Barles, gestion fine de pâturage bovin en parc mobiles tournants ou la pose de panneau en zone de reproduction de Tétra Lyre à Selonnet).

Cependant, un repérage de terrain a été réalisé pour évaluer l'état du matorral arborescent à Genévriers Thurifère (code 5210), d'une surface de 0.1 ha, situé sur la commune de Barles (terrain privé).

Localisation du matorral à Genévrier Thurifère



Ce matorral est envahi par des résineux et des genets cendré qui étouffent les Genévriers thurifères (photo ci-dessous). Des travaux d'abattage, ébranchage et tronçonnage de cette végétation envahissante serait nécessaire afin de faciliter le développement des jeunes Genévriers thurifères et favoriser ainsi ce peuplement et sa régénération (photo ci-après).

Des travaux de débroussaillage pourront aussi être envisagés selon les zones à traiter.



Photo du matorral à genévrier thurifère envahi par le genêt cendré, le Pin sylvestre.

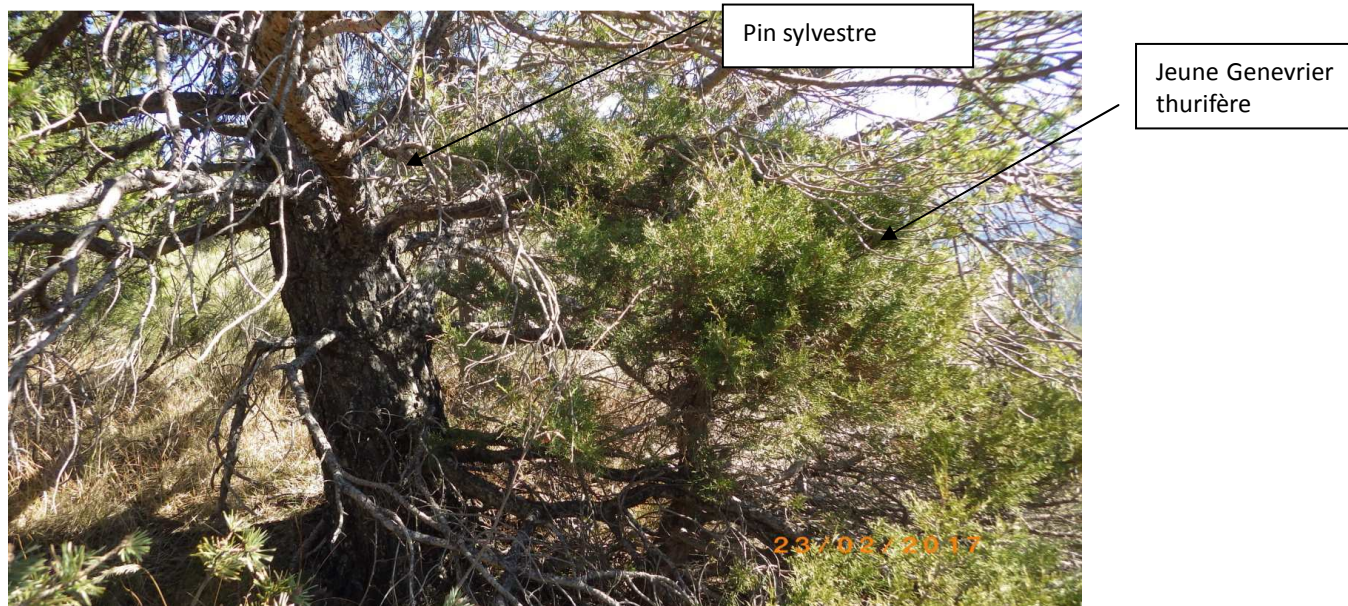


Photo d'un jeune Genévrier thurifère étouffé par un Pin sylvestre.

Le propriétaire du terrain a été identifié mais non contacté. Il le sera dans la seconde année de l'animation en 2017-2018 afin d'envisager le montage d'un contrat Natura 2000.

A l'occasion de la mise en œuvre du contrat, une évaluation de l'état de conservation sera effectuée à travers un relevé phytosociologique complet, associé à un relevé entomologique.

La régénération sera suivie annuellement en régie à la suite des travaux.

Cette prospection a aussi permis d'identifier des arbres sénescents dans une hêtraie calcicole médio-européenne du Céphalanthéro-Fagion (9150), photo ci-dessous.

Un contrat Natura 2000 "dispositif favorisant le développement de bois sénescents" pourra être envisagé avec le propriétaire.



Arbres sénescents Barles.



Cette prospection a occupé 1,5 journées.

2.1.c Evaluation des besoins selon les enjeux

0,75 jours ont été consacrés à l'évaluation des besoins en contrats Natura 2000 selon les enjeux écologiques : étude de l'appel à projet, échanges avec la DDT sur les conditions de subvention des contrats Natura 2000, étude de faisabilité de création de mares forestières sur la commune d'Auzet.

Les mares forestières seraient envisagées dans les secteurs à Barbastelle d'Europe, récemment découverte sur le site. Ce projet de contrat reste à approfondir.

Au total, 6,05 journées ont occupé l'animatrice sur la gestion et la contractualisation des contrats Natura 2000.

2.1.d Les contrats Natura 2000 prévisionnels

Le prévisionnel sur l'année 2016-2017 prévoyait :

- 2 jours sur la mise en place d'un contrat bois sénescents à Barles,
- 1 jour pour la gestion fine de pâturage bovin en parc mobiles tournants
- 2 jours pour la pose de panneau en zone de reproduction de Tétra Lyre à Selonnet

Ces contrats n'ont pas été mis en œuvre par manque de temps d'animation. Les contrats Bois sénescents à Barles et la pose de panneau en zone de reproduction de Tétra Lyre seront envisagés dans les deux prochaines années, avec une augmentation du temps prévisionnel (largement sous évalué lors de l'établissement du prévisionnel).

Le contrat gestion fine de pâturage bovin en parc mobiles tournants en vue de limiter l'extension des landes à aires et myrtilles ne pourra pas être monté car les secteurs concernés sont déclarés à la PAC. Ce sont donc des mesures agro environnementales et climatiques qui sont contractualisées.

2.2 Animation des MAEC

2.2.a Rappel sur le PAEC (Plan agro-environnemental climatique)

Dans le cadre du renouvellement du programme FEADER, et du passage de sa gestion de l'Etat à la Région, un PAEC a été élaboré :

Un PAEC :

- ⇒ s'applique à un "territoire" (au-delà d'un seul site Natura 2000)
- ⇒ décline les enjeux de gestion retenus par la Région (biodiversité, herbe, eau, DFCI...)
- ⇒ précise les MAEC auxquelles pourront prétendre les bénéficiaires
- ⇒ donne un cadre budgétaire sur le temps de la programmation

Le PAEC (Plan agro-environnemental climatique) "massif des Monges, vallée de l'Asse" s'applique à 4 sites Natura 2000, dont les 3 sites portés par le S3M.

Deux enjeux ont été retenus : enjeu "biodiversité" sur les sites Natura 2000, animé par les animateurs des sites, et enjeu "herbe" sur la totalité des zones d'alpage des communes dont une partie du territoire est située en site Natura 2000, animé par le CERPAM.

21 MAEC ont été définies à partir de la liste nationale des "engagements unitaires", chaque MAEC étant une combinaison d'Engagements Unitaires.

Concernant ce site Natura 2000, les MAEC répondent principalement aux objectifs du Docob selon l'enjeu définit de majeur à modéré (paragraphe 1-3b) :

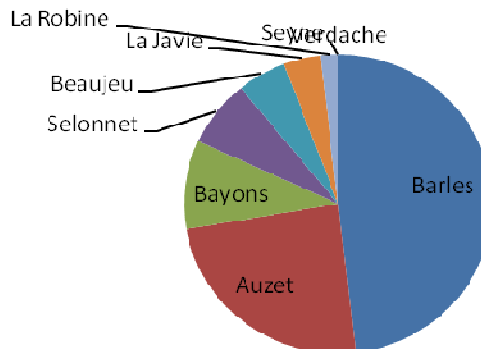
- ⇒ maintien des milieux ouverts (soutien au pastoralisme, débroussaillage, ré-ouverture de milieu)
- ⇒ maintien des prairies de fauche (et retard de fauche)
- ⇒ entretien des ripisylves et de la qualité des eaux

2.2.b Quelques caractéristiques des MAEC

Répartition géographique des surfaces

répartition géographique des exploitants	
commune	Surface (ha)
Barles	1183,61
Auzet	591,14
Bayons	236,05
Selonnet	177,37
Beaujeu	126,29
La Javie	95
La Robine	45,74
Seyne	0
Verdaches	0

répartition des surfaces engagées (selon provenance majoritaire)



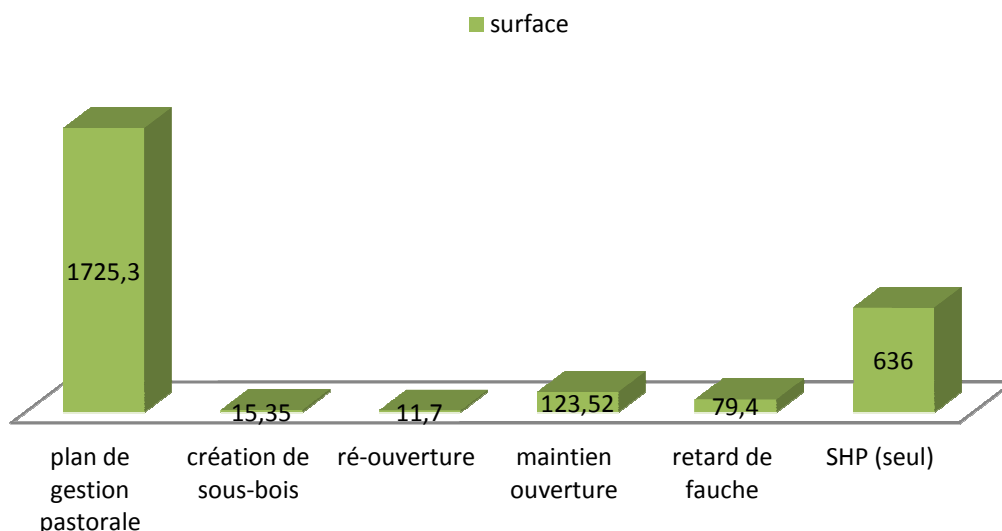
NB : les illustrations ci dessus permettent d'identifier le poids des communes en termes de surfaces dédiées au pastoralisme. Les surfaces indiquées sont toutefois inexactes car rattachées soit au siège d'exploitation soit à la commune où l'exploitation est majoritairement présente. Exemple : le GP Mèlèzes de Blayeul est à cheval sur les communes de Barles et Verdaches, mais son siège est situé à Barles.

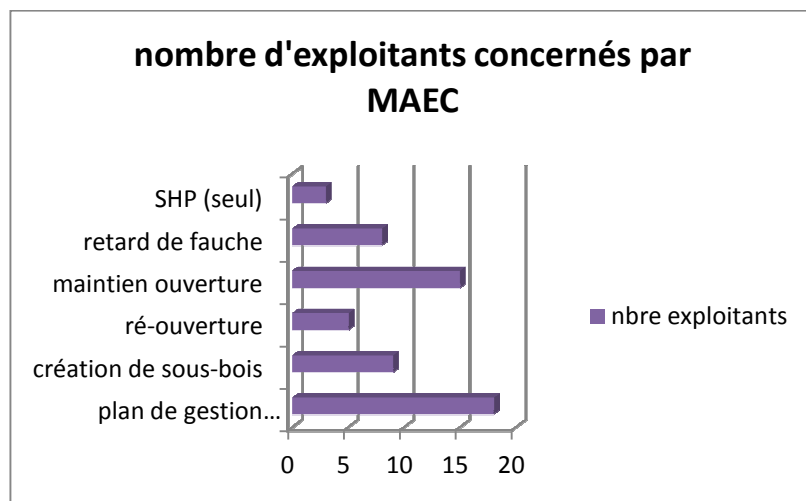
2.2.c L'animation des MAEC

Suivi, actualisation des dossiers administratifs

En 2015, la nouvelle programmation FEADER a été lancée. L'animateur a aidé la contractualisation des MAEC selon les enjeux de préservation de la biodiversité. Ce sont 21 exploitations qui contractualisent des MAEC, réparties comme suit :

surfaces engagées par MAEC





A l'exception de trois groupements pastoraux qui ne disposent d'une MAEC contractualisée qu'en Système herbager pastoral (SHP, pour 636 ha), l'ensemble des éleveurs sont engagés dans un plan de gestion pastoral, pour une surface de 1725 ha. A noter qu'au sein de ces plans de gestion, deux exploitants feront l'objet d'un retard de pâturage (105 ha) en faveur de la reproduction du Tétralyre.

Par ailleurs, 18 exploitants engagent des travaux de restauration des pelouses : action de création de sous-bois (15,35 ha), de ré-ouverture de milieu (11,70 ha) ou de maintien de l'ouverture (123,52 ha).

Concernant les surfaces fauchées, 8 exploitants s'engagent dans du retard de fauche, pour une surface de 79,40 ha.

Paramétrage et instruction des MAEC

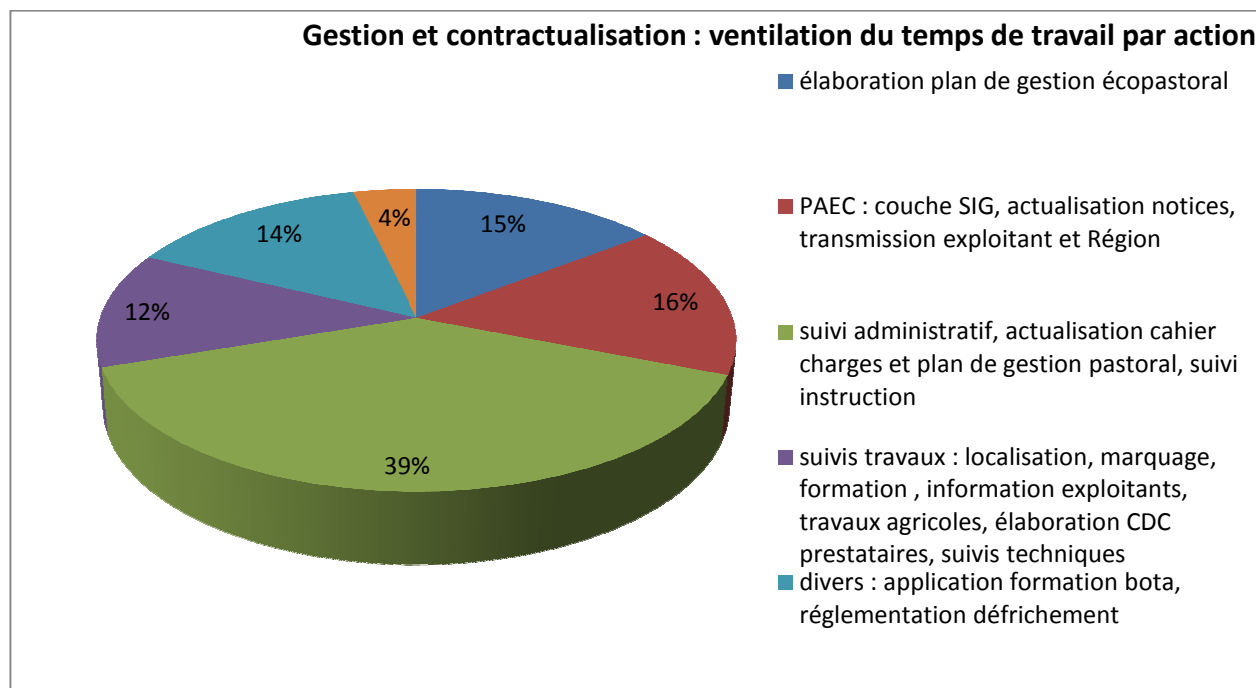
Le paramétrage des MAEC par la région en vue de l'instruction des MAEC par la DDT a fait apparaître des anomalies dans les notices et des incohérences dans les périmètres des PAEC. Un long travail de mise à jour des notices par les opérateurs (animateurs Natura 2000) et de travail cartographique a occupé 6,25 jours de l'animatrice.

Lors de la pré-instruction des MAEC, année 2015 par la DDT, des incohérences de déclarations avec les engagements ont été levées et a demandé 14,8 jours de l'animatrice pour la mise à jour des dossiers (actualisation des dossiers, des plan de gestions pastoraux auprès des exploitants et du service instructeur).

4,7 jours sont consacrés aux suivis des travaux : localisation, marquage, formation, information des exploitants, des prestataires, l'élaboration des cahiers des charges aux prestataires et aux suivis techniques des travaux.

5,4 jours concernent l'information diverse et des suivis scientifiques de l'impact des MAEC retard de fauche pendant 1,4 jours.

Le suivi administratif, les difficultés dans le paramétrage et l'instruction des MAEC ont absorbé beaucoup de temps d'animateur au détriment du travail de terrain pour le suivi scientifique et technique. Ces suivis sont pourtant essentiels à une bonne gestion conservatoire des habitats et des espèces.



Prévisionnel MAEC

Il sera privilégié dans les deux prochaines années des suivis scientifiques pour mesurer l'impact des mesures de gestion sur l'état de conservation des habitats et des espèces afin d'ajuster les MAEC mises en œuvre sur le territoire lors des prochaines programmations de la politique agricole commune.

Le prévisionnel prévoyait un appui à la gestion pastorale conservatoire et la création et l'animation d'un groupe de travail sur la gestion des landes à Airelles et myrtilles. Ces actions seront éventuellement reportées en année 2 et 3 si le temps d'animation est suffisant. En effet, du temps non prévu dans le prévisionnel doit être dégagé pour l'actualisation de 2 plans de gestion éco-pastoraux à Auzet suite à des aménagements.

Ces aménagements ont été soumis à la démarche d'évaluation d'incidence (détaillé plus loin) où l'impact sur les habitats naturels a été identifié et mesuré à travers des relevés phytosociologiques et entomologiques. Le service instructeur préconise, en concertation avec l'animatrice, un plan de gestion éco-pastoral actualisé prenant en compte ces nouveaux aménagements, établi sur la base d'un diagnostic éco-pastoral. L'animatrice du site sera associée à une structure compétente dans la gestion pastorale pour élaborer le diagnostic et le plan de gestion. Une évaluation de la gestion pastorale est aussi préconisée.

Suivi de l'impact du broyage sur les landes à airelles et myrtille

Cette année, l'animatrice a poursuivi le suivi floristique du retour de la pelouse et de la dynamique de la lande à myrtille suite au broyage de la lande à myrtilles et airelles effectué lors d'une MAET (ancienne mesure agri environnementale mise en œuvre par l'ONF), sur les pâturages d'Auzet en présence de Benoit SERRA et Bernard OVERAL, botaniste.

Benoit SERRA, encadré par Bernard OVERAL a réalisé un stage de botanique dans le cadre de sa formation professionnelle en botanique. Il a effectué des relevés phytosociologiques aux mêmes localisations que celles de l'ONF et des animateurs en 2014 et 2015.

Le rapport de stage n'est pas parvenu, à ce jour, à l'animatrice mais les données recueillies alimenteront celles accumulées par l'ONF et les animateurs. La compilation de ces relevés pourra aboutir à une synthèse plus approfondie que celle réalisée par des étudiants de l'IUT en 2014 et

apporter des éléments pertinents d'aide à la décision dans le choix du mode de gestion des landes à airelles et myrtilles. Il faut préciser que ces landes à Airelles et myrtilles sont des habitats d'intérêt communautaire et que le document d'objectifs préconise d'en limiter l'extension qui se fait au détriment des pelouses d'intérêt communautaire.

2,85 jours sont comptabilisés sur le suivi de cette mesure de gestion. Le temps comprend la transmission des éléments à Benoit SERRA (données cartographique et réunion de préparation du stage, l'organisation des sorties de terrain et les sorties de terrain dont une en présence de Daniel REBOUL, précédent animateur du site et initiateur de ce suivi).

Suivi de l'impact du retard de fauche

1,4 jours ont été consacrés à ce suivi en régie, avec l'appui scientifique du botaniste M. Bernard OVERAL. Il a concernés 2 prairies de fauches contractualisées en retard de fauche, sur la commune d'Auzet.

Au total, 50,85 jours ont été dédiés à l'animation des MAEC, ce qui représente la plus importante action des missions de l'animatrice, soit 40% du temps d'animation.

2.3 Animation de la charte Natura 2000

Aucune action de promotion et/ou d'animation à la charte (adoptée lors du Copil du 22 juillet 2014) n'a été engagée en 2016-2017.

Sa promotion sera probablement envisagée lors des deux prochaines années de convention.

2.4 Animation pour la gestion avec d'autres outils financiers

Cette mission concerne 2 actions :

- l'intégration des objectifs Natura 2000 dans l'exploitation forestière liée au Plan simple de gestion
- participation au projet de réintroduction du Bouquetin des Alpes dans le massif des Monges

2.4.a Le plan simple de gestion du syndicat des montagnes d'Auzet : intégration des objectifs Natura 2000

L'intégration des objectifs Natura 2000 dans l'exploitation forestière liée au Plan simple de gestion des propriétaires des montagnes d'Auzet a occupé 0,5 jours de l'animatrice : relations avec les propriétaires et l'exploitant forestier (rédaction et transmission de compte-rendu de visite et d'un cahier des charges destiné à l'exploitant). Cette action commencée en 2015 a plutôt impactée la dernière année de la convention 2013-2016.

2.4.b Participation au projet de réintroduction du Bouquetin des Alpes dans le massif des Monges

L'animatrice a participé au pré-projet de réintroduction du Bouquetin des Alpes dans le massif des Monges, porté par l'office de tourisme Hautes terres de Provence, dans le cadre du programme Espace Valléen.

Une réunion a rassemblé l'ONF (initiateur du projet), le conseil départemental 04, l'office national de la chasse et de la faune sauvage, l'association de chasse de Bayons, la fédération des chasseurs, des propriétaires foncier, l'UNESCO-géoparc de Haute-Provence, le conservatoire

espace naturel Provence Alpes côte d'Azur, le maire de Bayons afin d'échanger sur les aspects techniques, administratifs et financiers de la réintroduction du bouquetin dans les Monges.

La collaboration technique de l'animatrice est souhaitée. Son implication se justifie par l'inscription du Bouquetin des Alpes en annexe 5 de la directive habitats (espèce d'intérêt communautaire dont le prélèvement dans la nature et l'exploitation est susceptible de faite l'objet de mesures de gestion).

1 jour a été nécessaire pour répondre à cette mission de gestion avec d'autres outils financiers.

2.4.c Perspectives

Il a été abordé lors du bilan triennal de la période d'animation 2013-2016, le renforcement du partenariat avec le CERPAM pour monter des projets d'amélioration pastorale favorables à la biodiversité, en particulier sur les pâturages de Barles et d'Auzet. Cette action n'a pas été menée et sera difficilement réalisable en année 2 du fait de manque de personnel au CERPAM.

La recherche de crédit supplémentaires en faveur des milieux humides, particulièrement pour la préservation du bas marais alcalin à Carex de Davall seront recherchés au cours des 2 années de la convention.

2.5 Animation foncière

Aucune animation foncière n'a été réalisée (pas de besoin identifié à ce jour).

2.6 Synthèse et perspectives mission gestion et contractualisation

La gestion et la contractualisation a occupé 58,35 jours de travail de l'animatrice : missions la plus importante dans l'animation de territoire. Cela représente 46 % du temps de travail, principalement occupé à la gestion des MAEC : suivi administratif, technique et scientifique (40%).

Ce temps ne sera pas réduit dans les années 2 et 3 car les suivis de chantier, les suivis scientifiques, l'élaboration du diagnostic éco-pastoral et du plan de gestion sur les pâturages d'Auzet (abordé plus loin dans le paragraphe évaluation des incidences), ainsi que l'actualisation des dossiers MAEC suite à l'instruction de 2016 et 2017 sont très chronophages.

De plus, la mise en œuvre des contrats Natura 2000 cités plus haut demanderont aussi de libérer du temps. Il faudra donc réduire le temps passé sur d'autres missions.

A noter que le prévisionnel prévoyait 20 jours sur cette mission de contractualisation, largement sous évalué.

3 Évaluation des incidences des projets

La période 2016-2017 a été très chargée dans le porter à connaissance des enjeux aux porteurs de projets : 6 projets, dont 2 d'entre eux n'entraient pas dans le cadre d'une procédure réglementaire d'autorisation (*).

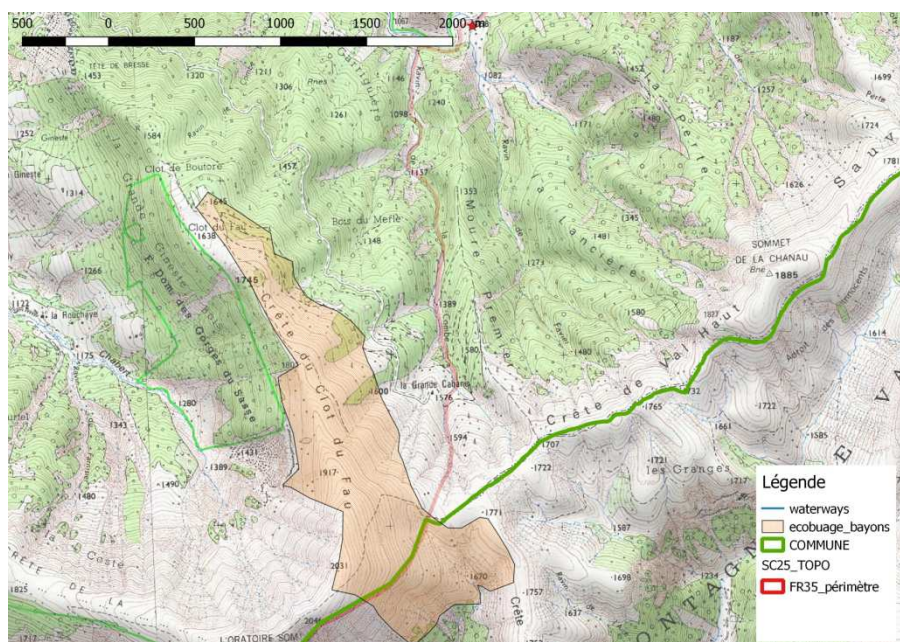
projet	porteur	commune	aménageurs et maitre d'ouvrage	Nombre de jours consacré
Captage de sources, réhabilitation d'un captage, création d'un réseau de points d'eau destinés à l'abreuvement des troupeaux, création de piste pastoral.	Association foncière pastorale d'Auzet	Commune d'Auzet		7,9
Piste d'accès au chantier MAEC	Groupement pastoral du Gaou Garnier	Barles	A définir	0,25
Plan simple de gestion des montagnes d'Auzet	Syndicat des montagnes d'Auzet (SMA)	Auzet	Exploitant forestier entreprise TELL	2,25
Ecobuage (régime forestier)**		Bayons-Barles	Exploitant de Bayons	0,25
Aménagements des mines d'ardoises et-création, réhabilitation de sentiers	Commune de Barles	Barles	UNESCO Géoparc de haute Provence	0,5
Broyage pastoral*	Commune de Selonnet	Selonnet	Entreprise de travaux forestiers	0,5

3.1 Le broyage pastoral

Le broyage pastoral n'est pas soumis à une procédure réglementaire d'autorisation ni à évaluation d'incidence. Le porteur de projet accompagné par le CERPAM a tout de même souhaité informer l'animatrice du chantier et demander des prescriptions de mise en œuvre du broyage afin de limiter l'impact sur la biodiversité.

3.2 L'écobuage

Localisation incendie de Bayons-Barles suite à un écobuage non contrôlé par un agriculteur de Bayons.



L'origine du feu est un écobuage (l'éleveur, engagé dans une MAEC bénéficie de l'autorisation de la commune de Bayons) qui a parcouru environ 135 ha sur la montagne pastorale de Bayons avec des débordements sur la commune de Barles.

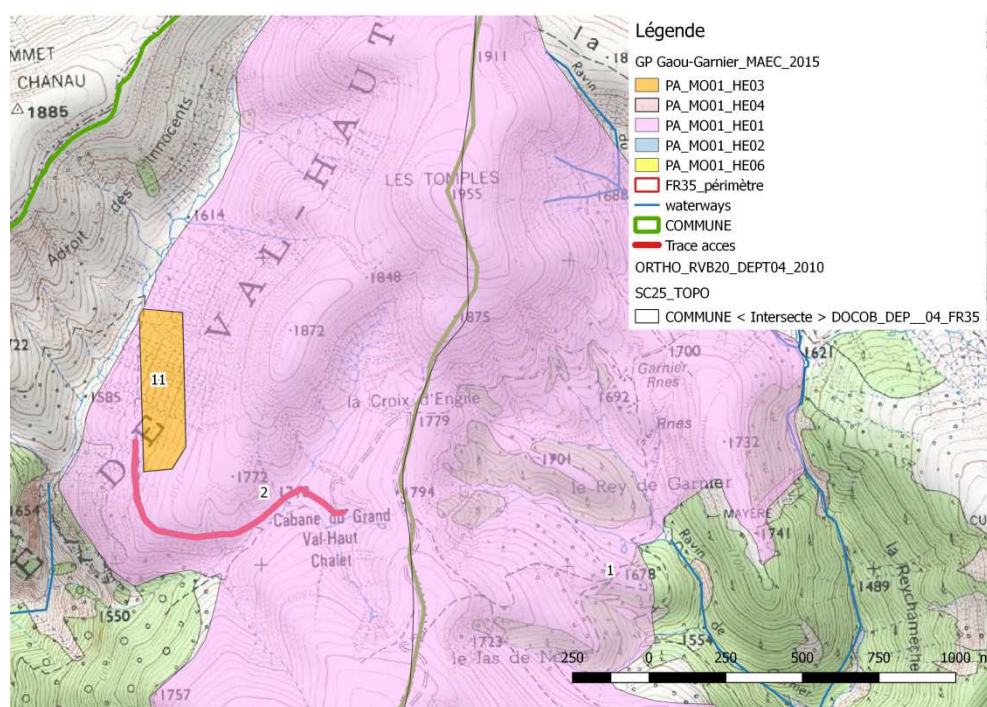
Le feu de sol a brûlé des landes à aires et myrtilles, avec des débordements en zone boisée (pré bois de Pin sylvestre et hêtre).

L'animatrice a été contactée par l'agent forestier pour porter à sa connaissance les habitats et espèces concernées par le brûlage. L'animatrice essaiera de dégager du temps pour le suivi bisannuel de la régénération de la lande en 2018. Ces résultats seront comparés aux données du suivi du broyage des landes et alimenteront les données sur la gestion des landes à aires et myrtilles par gyrobroyage.

3.3 Piste d'accès au chantier de débroussaillage MAEC PA_MO01HE03

Le groupement pastoral ovin Gaou-Garnier a interpellé l'animatrice pour la création d'une piste d'accès, avec un broyeur, au chantier de débroussaillage contractualisé dans le cadre de la mesure agro-environnementale et climatique "gestion pastorale sur milieu ré-ouvert".

Localisation de la piste sur les pâturages de Barles



En 2016, une visite de terrain en vue de présenter le projet et d'évaluer son impact en présence des personnes concernées par le projet (commune de Barles, représentant du groupement, potentiel maître d'ouvrage, animatrice) débouche sur la conclusion que la piste ne doit pas être créée et sur l'abandon de la MAEC.

Une seconde visite de terrain en 2017, avec le nouveau président du groupement a validé la non création de la piste et la réalisation des travaux.

3.4 Les mines d'ardoise des cluses de Verdaches, commune de Barles

La commune de Barles a le projet d'aménager l'accès aux anciennes mines d'ardoise : chemin, panneau de présentation. La commune est accompagnée par Unesco- géoparc de Haute Provence.

La visite de terrain a permis d'identifier l'absence de traces de fréquentation de chauves-souris. ASELIA écologie ayant réalisé l'étude complémentaires sur les chiroptères et coléoptères forestiers a défini ces gîtes comme potentiellement nuls.

On peut en déduire qu'il n'y a pas d'impact sur les chauves-souris.

Concernant les habitats naturels, les sentiers sont soit existants et seront donc réhabilités, soit de faible longueur et largeur et donc peu impactant. Deux espèces d'intérêt patrimoniales ont été rencontrées : *Listera ovata* et *Néotinea tridentata*, aux bords des chemins existants.



Grande Lister



Orchis à 3 dents ou Orchis tridentée

Il sera envisagé, avec le l'UNESCO-Géoparc de Haute Provence de compléter les panneaux d'information avec le logo Natura 2000 et l'identification de l'habitat d'intérêt prioritaire traversé : l'érablaie à scolopendre et à lunaire des pentes froides couvertes d'éboulis grossier (faciès à Tilleuls), code N 2000 9180-4.

3.5 Le plan simple des montagnes d'Auzet

Cette action a sollicité 2,25 jours d'animatrice comprenant la visite avant travaux avec le propriétaire et l'exploitant forestier, visite pendant travaux, les comptes rendus de visites donnant les prescriptions et le cahier des charges à respecter pour la prise en compte de la biodiversité.

Le cahier des charges prévoyait sur l'ensemble des parcelles :

- maintien des arbres pourrissants et morts sur pied, accompagnés de 4-5 tiges de Pins sylvestre, de feuillus ou fruitiers
- limiter le nombre de traines perpendiculaires à la piste
- Maintenir tous les Pins sylvestre à doubles tiges et quelques gros Pins sylvestre (présence de l'Isabelle de France, espèce d'intérêt communautaire au titre de la Directive habitat, faune, flore)
- Maintenir les mélèzes et feuillus



Ilots d'arbres : fruitiers à graines, feuillus, arbres morts; épicéa, Pin sylvestre

Zone à enjeu Tétralyre

L'exploitation forestière doit se poursuivre et demandera du temps d'animation pour faire le suivi du chantier ou la sensibilisation des propriétaires, en particulier sur le respect du cahier des charges sur des zones à enjeux Tétralyre qui prévoit :

- le maintien des gros sujets résineux dont le houppier est bas, afin de conserver des zones refuges
- si broyage : précautions pour préserver les zones de nidifications du Tétralyre

Sur les autres zones :

- marquage des arbres, quelque soit leur taille, situés au bord de piste (ou informer le chef d'équipe) pour leur conservation afin de maintenir la stabilité de la piste.
- les arbres pourrissants seront conservés accompagnés de 4-5 tiges de Pins sylvestre et/ou feuillus et/ou fruitiers pour les protéger lors des chutes de neige et des éventuels ravinements

Partout, après les travaux :

- remise en état piste
- limiter les ravinements par dépôt des rémanents en travers de la pente

Résultats

Photos après et avant exploitation (Photos Roger Isoard)



3.6 Le captage de source, réhabilitation d'un captage, création d'un réseau de points d'eau destinés à l'abreuvement des troupeaux, création de piste pastorale.

Localisation des aménagements



Captage et accès aux captages

Piste de Garnier

Passages busés

Abreuvoirs

Création de canalisation

Les aménagements (piste de Garnier et captage du ravin de Négron) ont commencé sans demande d'autorisation administrative et sans instruction de l'évaluation des incidences par la DDT. Le chantier a donc été stoppé par la DDT afin de faire régulariser les démarches et évaluer l'impact du projet sur les habitats naturels, les espèces d'intérêt communautaire et patrimoniales.

Le dossier Loi sur l'eau a été monté par le bureau d'étude CLAIE et l'évaluation des incidences par l'association foncière pastorale d'Auzet, accompagnée par l'animatrice Natura 2000.

Cette évaluation des incidences a demandé beaucoup de temps d'animation. En effet, au vue de l'importance du projet et de l'impact sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire, l'animatrice a dégagé 7,9 jours pour aider l'AFP d'Auzet :

- à la rédaction du formulaire d'incidence : visites de terrain pour un diagnostic environnemental, porté à connaissance, appui à la rédaction du formulaire, visite avec la DDT pour échanger sur les études complémentaires à l'évaluation des incidences
- accompagner l'AFP dans la recherche de bureaux d'études pour la réalisation des relevés phytosociologiques et entomologiques demandés par la DDT afin d'évaluer l'impact du projet, rédaction des cahiers des charges,
- coordonner les études scientifiques, le suivi administratif, technique avec les différents prestataires et l'administration.

3.6.a Résultats des études

Relevés phytosociologiques

Le bureau d'étude ODEPP (Laurence Foucaut) a identifié les habitats et les espèces impactés par les aménagements et présentés dans le tableau ci-dessous :

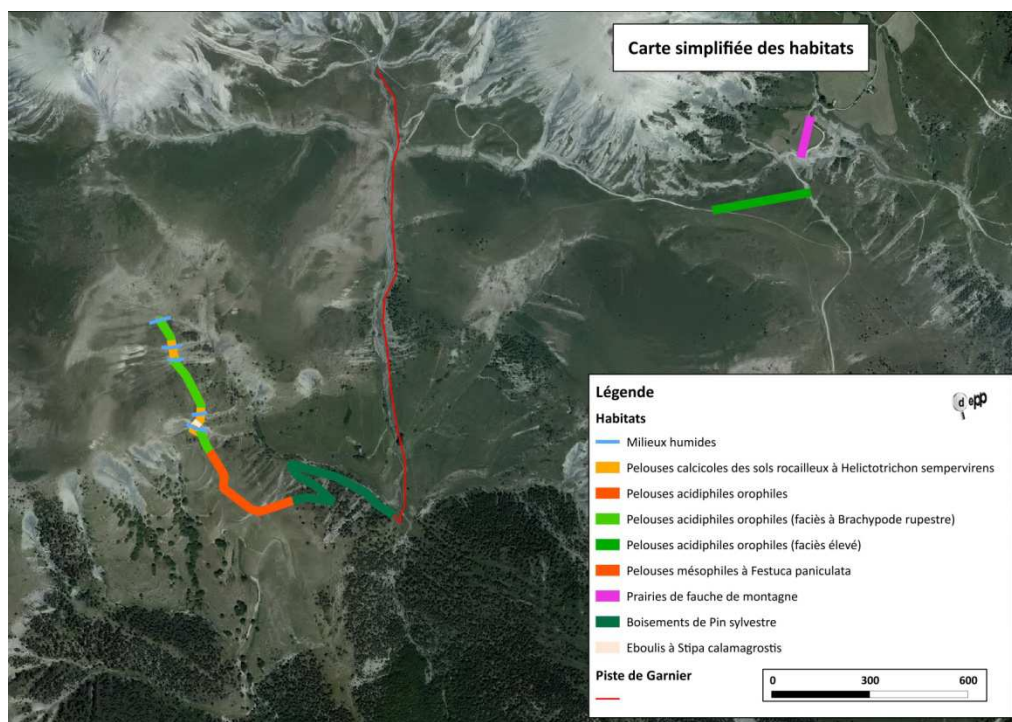
Les habitats naturels d'intérêt communautaire (annexe 1) impactés par les aménagements sont :

Code EUR 27 Ou Code CH	Code Corine	Intitulé des habitats selon les Cahiers des habitats (CH)	Intitulé des habitats selon Corine Biotope	Etat de conservation
Milieux humides				
Végétation des eaux courantes				
	24		Eaux courantes	Bon
Végétation des eaux stagnantes				
7220-01*	54.12	Communautés des sources et suintements carbonatés	Sources d'eaux dures	Réduit
	54.2G	Non communautaire	Bas-marais alcalins à petites herbes	Réduit
	53.216	Non communautaire	Cariçaies à <i>Carex paniculata</i>	Réduit
Pelouses et prairies				
6170-13	36.432 p.p.	Pelouses calcicoles montagnardes sèches et thermophiles des Alpes méridionales sur sols rocaillieux instables	Pelouses à Avoine et Séslerie des Alpes méridionales	Bon

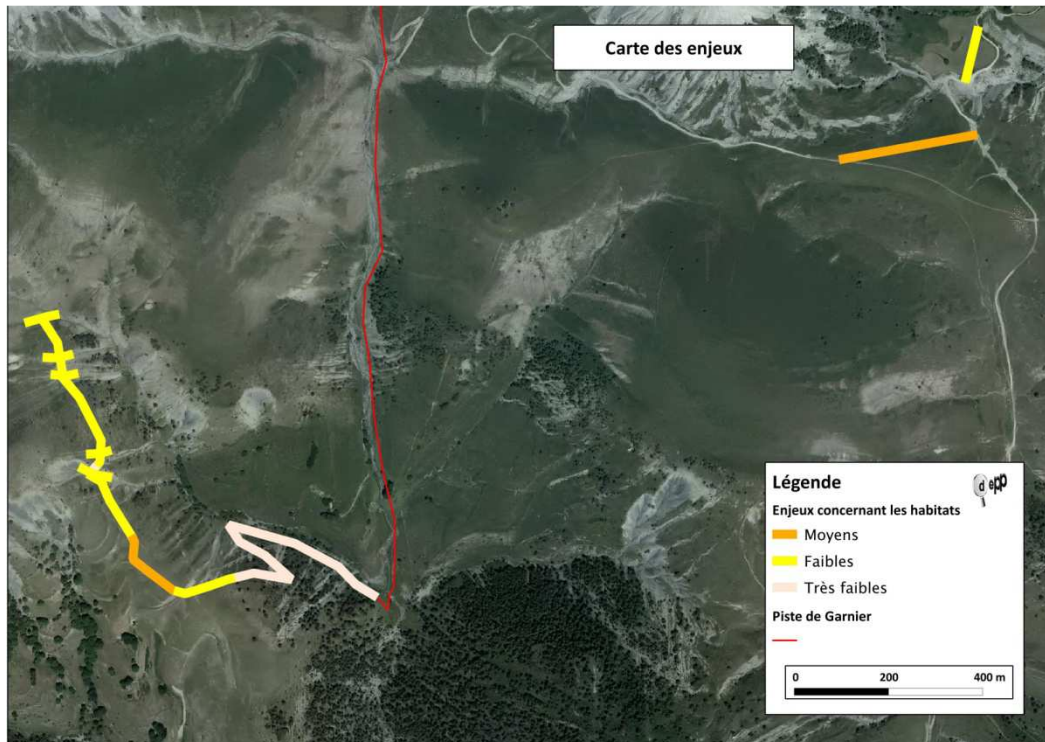
6230-13	36.311	Pelouses acidiphiles orophiles des Alpes méridionales	Nardaies mésophiles pyrénéo-alpines	Moyen
6230-13	36.311	Pelouses acidiphiles orophiles des Alpes méridionales (faciès à <i>Brachypode rupestre</i>)	Nardaies mésophiles pyrénéo-alpines	Moyen
6230-13	36.311	Pelouses acidiphiles orophiles des Alpes méridionales (faciès à <i>Trollius europaeus</i>)	Nardaies mésophiles pyrénéo-alpines	Bon
	36.3312	Non communautaire	Pelouses mésophiles des sols profonds à <i>Festuca paniculata</i>	Bon
6520-4	38.3	Prairies fauchées montagnardes et subalpines des Alpes et du Jura	Prairies à fourrage des montagnes	Moyen
Forêts				
	42.58	Non communautaire	Forêts mésophiles de Pin sylvestre des Alpes sud-occidentales	Moyen
	61.311	Non communautaire	Eboulis à <i>Stipa calamagrostis</i>	Réduit

En gris foncé : habitat d'intérêt prioritaire ; en gris clair, habitat d'intérêt communautaire ; en blanc, habitat d'intérêt non communautaire.

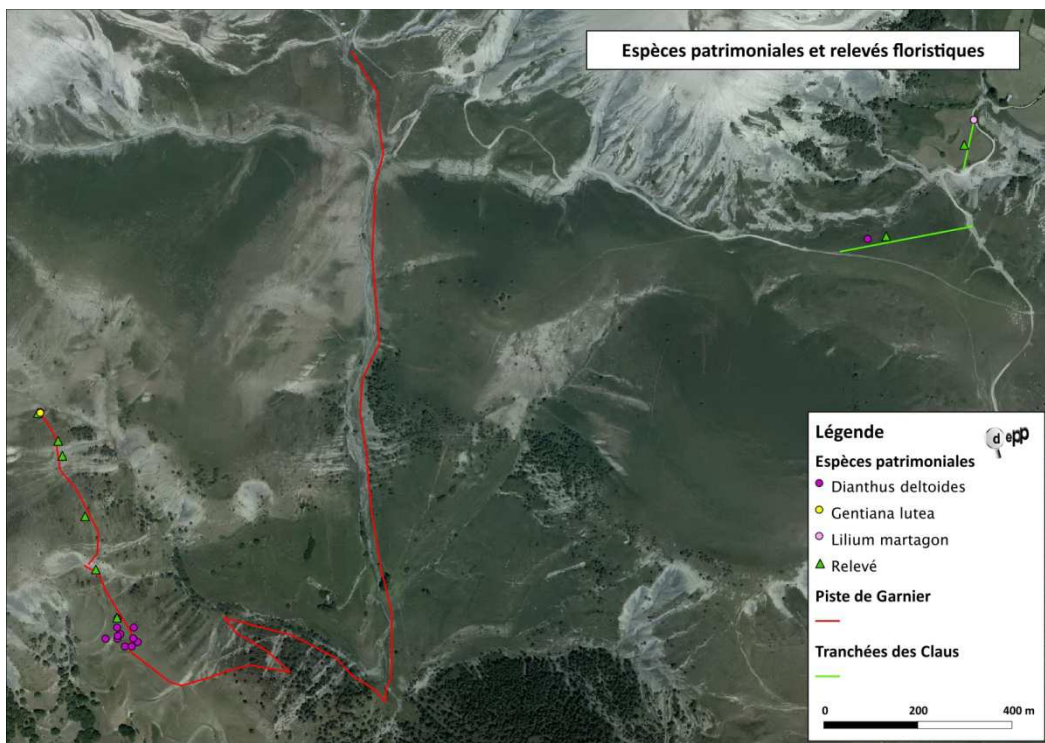
Carte simplifiée des habitats



Carte des enjeux des habitats



Carte localisation des espèces patrimoniales et relevés floristiques



Bilan des incidences

Sur les habitats et les espèces

- Concernant les habitats, aucun des aménagements projetés n'affectent d'habitats à enjeux forts.
- Le projet tel qu'il est envisagé affecte deux habitats à enjeux moyens

1 - Il s'agit des Pelouses acidiphiles orophiles des Alpes méridionales (6230-13) (faciès à *Trollius europaeus*). Celles-ci ne seront pas épargnées par les aménagements.

2 - Il s'agit de Pelouses mésophiles des sols profonds à *Festuca paniculata*. Pour ces dernières, qui hébergent plusieurs pieds d'œillet deltoïde (*Dianthus deltoides* L.), le projet ne devrait pas occasionner de dégâts importants **dans la mesure où il n'est pas envisagé la création d'une piste d'accès pour monter la pelle et le matériel**. Seule, une circulation d'engins au sein de la pelouse est envisagée.

- Concernant les autres habitats, les aménagements projetés affectent des habitats à enjeux faibles à très faibles.

Mesures envisagées

1 - Il faudra veiller à ne pas circuler par temps de pluie sur la pente d'accès à la tranchée supérieure (Lieu dit Garnier) et de façon générale lors des travaux à réaliser sur le site de façon à limiter les impacts sur les pelouses

2- On peut envisager d'aider à la reconstitution des pelouses des tronçons 1 et 2 après les aménagements en utilisant des semences issues de résidus de granges d'agriculteurs de la vallée. Il apparaît en effet indispensable d'utiliser des espèces indigènes de la flore en cohérence avec l'habitat correspondant au biotope. On pourra compléter ce mélange avec des semences de Sainfoin cultivé (*Onobrychis viciifolia* Scop. subsp. *viciifolia*), lequel est susceptible d'enrichir le sol et à une forte capacité recouvrante.

3- Il faudra veiller au rétablissement de l'écoulement dans tous les vallons

Mesures concernant les espèces

Aucune espèce de la Directive Habitats (Annexe II) n'est impacté par les aménagements ; seule la Gentiane jaune (*Gentiana lutea* L.) de la Directive Habitats (Annexe IV) risque de subir des impacts mais qui restent très faibles au regard du nombre de pieds touchés par rapport à leur nombre présent dans la zone d'étude.

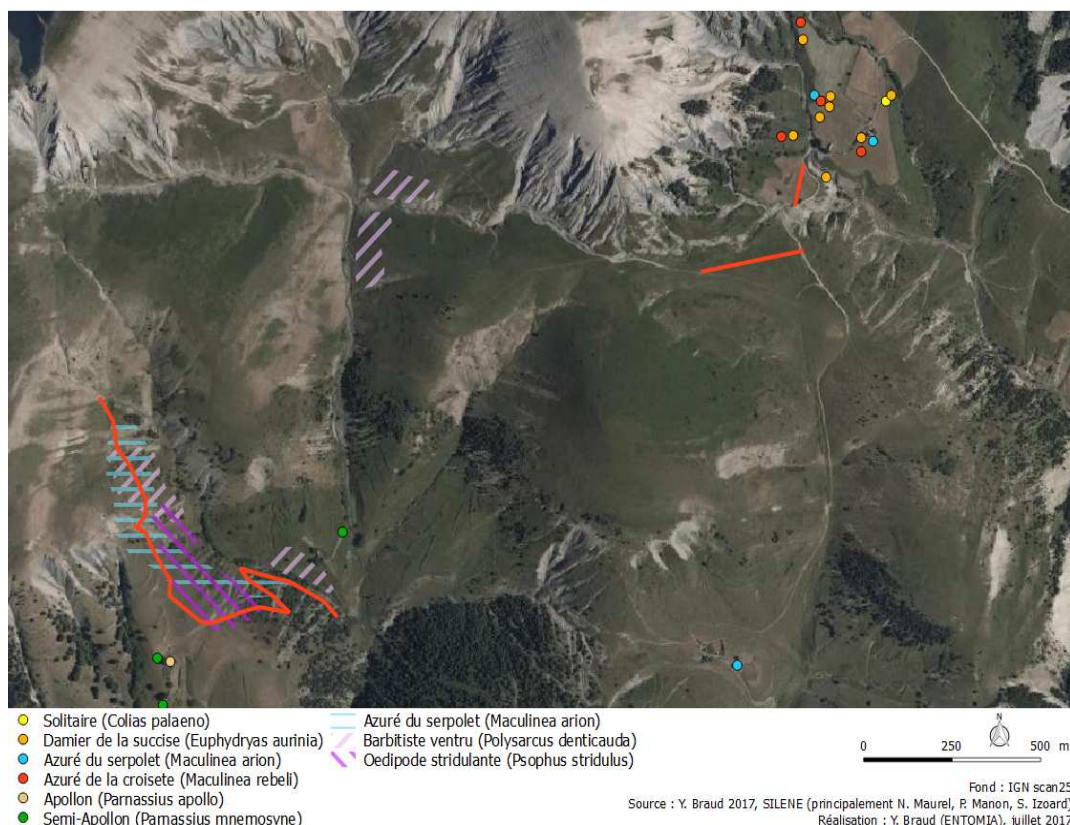
Concernant l'œillet deltoïde (*Dianthus deltoides*), la présence de plusieurs pieds au sein de la pente d'accès à la tranchée au lieu dit Garnier nécessite de ne pas créer de piste. Le passage d'engins ne devrait pas conduire à la destruction de cette espèce dans la mesure où il s'agit d'un chaméphyte à nombreux rejets stériles et couchés.

Concernant les autres espèces, les aménagements se situent hors de l'emprise des zones d'implantation des espèces protégées et/ou rares. Toutefois, au sein du tronçon 1, la tranchée passe à proximité de 4 pieds du Lis martagon (*Lilium martagon* L.). Par précaution il paraît nécessaire de matérialiser la zone hébergeant le Lis martagon par un repère de façon à éviter le passage d'engins sur les plantes.

Relevés entomologiques

Les relevés entomologiques ont été réalisés par Yoan BRAUD, du bureau d'étude ENTOMIA.

Carte de localisation des espèces à enjeux de conservation



Evaluation des incidences concernant les espèces avérées ou potentielles

Espèces avérées, incidences initiales prévisibles, mesures, incidences après mesures

Espèces	Présence		Statut de protection	Liste rouge	Enjeu local de conservation
	Zone d'étude	Zone d'emprise			
Azuré du serpolet (<i>Maculinea arion</i>)	Avérée	Avérée	PN2, DH4	UICN Europe : En danger (EN) UICN France et PACA : non menacé	Assez fort
	Nature des incidences prévisibles : Destruction d'habitat (plaques de thym dispersées le long du linéaire) et d'individus (œufs, chenilles, chrysalides), quelle que soit la date des travaux. Il est estimé que moins de 3% de la population locale pourrait être détruite.				
	→ Niveau d'incidences <u>initial</u> prévisible : faible				
	Mesures : L'évitement est impossible (plante-hôte dispersée ça et là). La création d'un talus pas trop pentu (<50%) sera favorable à l'installation de Thym, et donc du papillon Azuré du serpolet. On peut estimer que le territoire « récupéré » à terme pourrait être supérieur à celui détruit lors des travaux. L'évitement de la destruction d'individus est possible en supprimant les thyms dans l'emprise des travaux lors de la période septembre-avril précédant le début des travaux.				
	→ Niveau d'impact prévisible après mesures : très faible (voire positif)				

Damier de la succise (<i>Euphydryas aurinia</i>)	Avérée sur le secteur Négron, potentiel le sur le secteur Lautaret	Très probable sur le secteur Négron, potentielle sur le secteur Lautaret	PN3, DH2-4	UICN Europe, France et PACA : non menacé	Notable, peu significatif (mais enjeu réglementaire à intégrer)
	Nature des incidences prévisibles : Destruction d'habitat (pieds de Gentiane jaune dispersés de long du linéaire) et d'individus (œufs, chenilles, chrysalides), quelle que soit la date des travaux. Il est estimé que moins de 3% de la population locale pourrait être détruite.				
	→ Niveau d'incidences <u>initial</u> prévisible : très faible, non significatif				
	Mesures : Aucune mesure d'évitement semble envisageable (plante dispersée ça et là sur les secteurs d'étude et plus globalement dans les alpages concernés). La Gentiane jaune est une plante de milieux prairiaux, dont la population ne sera <i>a priori</i> pas favorisée sur les talus de la piste. L'évitement de la destruction d'individus est possible en coupant les Gentianes jaune dans l'aire d'emprise, avant ou au tout début de la période de vol précédant le début des travaux (c'est-à-dire, selon l'année, début mai ou fin mai).				
	→ Niveau d'impact prévisible après mesures : très faible, non significatif				

Tableau 1 : espèces avérées, incidences initiales prévisibles, mesures, incidences après mesures

Espèces	Présence		Statut de protection	Liste rouge	Enjeu local de conservation
	Zone d'étude	Zone d'emprise			
Isabelle de France (<i>Actias isabellae</i>)	Potentielle	Potentielle	PN3, DH2-5	UICN : Données insuffisantes (DD)	Assez fort
	Nature des incidences prévisibles : Faibles effectifs potentiels sur le linéaire (environ une trentaine de pins concernés). Destruction d'habitat (abattage de Pins sylvestres) et d'individus (œufs, chenilles, chrysalides), quelle que soit la date des travaux. Il est estimé que moins de 3% de la population locale (vallon de La Bouse) pourrait être détruite.				
	→ Niveau d'incidences <u>initial</u> prévisible : faible				
	Mesures : L'évitement de l'habitat d'espèce est difficile (impliquerait de commencer la piste par le versant en rive gauche, et donc d'intégrer une traversée du cours d'eau dans la suite du tracé). L'évitement de la destruction d'individus est possible en coupant les pins concernés lors de la période septembre-fin-avril précédant le début des travaux, puis en décaissant le sol lors de la période mai-juin.				
	→ Niveau d'impact prévisible après mesures : faible (l'évitement de destruction d'individu ne suffit pas à réduire le niveau d'incidence sur la perte d'habitat)				
Semi-Apollon (<i>Parnassius mnemosyne</i>)	Avérée	Potentielle	PN2, DH4	UICN Europe, France : presque menacé (NT) UICN PACA : non menacé	Assez fort
	Nature des incidences prévisibles : Destruction d'habitat (pieds de Corydales potentiels dans la pinède et lande à Airelle du bas vallon du Lautaret) et d'individus, quelle que soit la date des travaux. En l'absence d'informations sur la localisation des plantes-hôtes, il est impossible d'évaluer la proportion de population qui pourrait être détruite.				

	→ Niveau d'incidences <u>initial</u> prévisible : faible à modéré
	Mesures : Aucune mesure d'évitement d'habitat d'espèce (légère modification du tracé) envisageable dans l'état actuel des connaissances sur la localisation de la plante-hôte. L'évitement de la destruction d'individus est possible en coupant les Corydales dans l'aire d'emprise, lors du mois d'avril précédant le début des travaux.
	→ Niveau d'impact prévisible après mesures : faible à modéré

Des incidences sont prévisibles sur les quatre espèces avérées ou potentielles.

Des mesures d'évitement (d'habitat d'espèces ou de destruction d'individus) sont proposées, après lesquelles les incidences sont évaluées :

- non significatives pour l'Azuré du serpolet et le Damier de la succise (espèces dont la présence est avérée),
- faibles pour l'Isabelle (espèce potentielle),
- faibles à modérées pour le Semi-Apollon (espèce potentielle).

Perspectives

1- Suite à l'instruction de la DDT des dossiers Loi sur l'eau et évaluation des incidences, sur la base des études présentées ci-dessus, un projet d'arrêté préfectoral portant prescriptions spécifiques au titre de l'article L. 214-3 du code de l'Environnement est soumis à l'AFP. Prochainement, cet arrêté cadrera la réalisation des aménagements.

Afin de répondre aux prescriptions élaborées en concertation avec la DDT, l'animatrice Natura 2000 devra participer à l'actualisation du plan de gestion pastoral (cadre de la mesure agro-environnementale et climatique gestion pastorale) des groupements pastoraux Les marmottes et du Gaou-Garnier.

Ce nouveau plan de gestion pastorale sera établi sur la base d'un diagnostic éco pastoral, réalisé par un organisme aux compétences pastorales et environnementales, en étroite collaboration avec l'animatrice du site.

La période de réalisation du diagnostic et de mise en œuvre du plan de gestion pastoral est fonction de la date de fin de travaux. En effet, le diagnostic doit prendre en compte le comportement des troupeaux de bovins et d'ovins face à ces nouveaux points d'eau.

2- Suite à cette expérience, il semble judicieux de monter de tels projets en concertation avec les services de l'Etat, le CERPAM, l'animatrice Natura 2000 afin d'envisager le plus en amont possible des demandes de financements adaptées aux besoins.

Les études scientifiques complémentaires, le dossier Loi sur l'eau pourraient être intégrés dans les demandes de subvention et ne pas grever le budget collectif et serré des associations pastorales.

3- Les données récoltées lors des relevés phytosociologiques et entomologiques seront versées dans SILENE afin d'alimenter cette base de données naturaliste.

2- les porteurs de projets doivent prendre conscience que les projets sont soumis à évaluation d'incidence et à autorisation administrative et qu'aucun travaux ne doit être fait avant l'instruction par les services de l'Etat. Le non respect de ces démarches peut entraîner, au mieux des retards dans la réalisation des projets et au pire des suspensions de travaux, assorties de sanctions financières pour manquement administratif et de perte d'éligibilité de subvention.

Un travail d'information et de sensibilisation des usagers, des aménageurs, des collectivités, des potentiels porteurs de projet du territoire doit être mené sur la démarche d'évaluation des incidences.

12,5 jours ont été nécessaires pour mener à bien la mission d'évaluation d'incidence.

4 Inventaires et suivis scientifiques

Le temps passé sur les suivis scientifiques, en rapport avec les MAEC sont comptabilisé dans la mission animation des MAEC, soit 1,4 jours pour le suivi du retard de fauche et 2,85 jours sur le suivi de l'impact de broyage sur la dynamique de la pelouse et de la myrtille.

1,35 jours ont été consacrés aux suivis scientifiques. Le temps indiqué comprend les recherches bibliographiques, l'amélioration des connaissances, la mise en place du suivi, la coordination avec le sous-traitant, le terrain, la restitution ou la transmission des données de terrains et leur interprétation, la mise à jour du SIG, la prise de contact avec les experts scientifiques.

4.1 Les suivis scientifiques

intitulé	partenaires	objectifs, description de l'action	habitat/espèces	jours consacrés
Suivi botanique post-broyage de lande à myrtilles (suivi action MAET)	Bernard Overal, botaniste et Benoit SERRA, stagiaire formation botanique	à la suite de MAET "broyage de lande à myrtilles" en 2008, traitement des données du suivi annuel de la flore	landes à myrtilles, pelouses naturelles	2,85
Suivi de l'impact du retard de fauche	Bernard OVERAL, botaniste	Suivi de la diversité floristique sur 2 prairies en retard de fauche (MAEC)	Prairie de fauche de basse altitude 6510 Et 6210 : pelouse calcicole mésoxérophile à tendance continentale (mésobromion)	1,4
Cartographie des zones non inventoriées en insectes	Demande de Proserpine en vue de cibler les inventaires de l'association sur des zones non prospectées	Analyse bibliographique des inventaires initiaux sur les insectes et réalisation d'une cartographie des zones blanches		1

Cette mission n'est pas suffisamment investie par l'animatrice malgré son importance pour suivre l'évolution de l'état de conservation des habitats et des espèces dont l'état initial date de plus de 15 ans.

Le prévisionnel prévoyait 6 jours de suivis en régie :

- de l'état de conservation du bas marais alcalin
- de la régénération du Genévrier Thurifère

Et 4 jours d'études sous-traitées :

- étude de variabilité génétique du pin à crochets
- suivi de la régénération du hêtre.

Ces suivis en régie n'ont pas pu être mis en œuvre par manque de temps d'animation. Les MAEC ont utilisé presque la moitié du temps (dont 6,25 jours pour l'actualisation des notices des MAEC, paramétrages des MAEC par la région : temps non prévu dans le prévisonnel...).

Les études sous-traitées manquent, elles, de financements sur l'enveloppe allouée à l'animation. Des financements pourraient être mobilisés auprès de la direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement.

Le temps passé sur les suivis scientifique a été de 1,35 jours.

Perspectives

Il reste un gros travail pour compléter le SIG afin d'améliorer la connaissance des zones à enjeux. Il faudra intégrer les récentes données floristiques et entomologiques liées à l'évaluation des incidences des aménagements pastoraux d'Auzet et les données collectées de l'association Proserpine.

L'animatrice est toujours ouverte aux propositions des associations naturalistes, gestionnaires pour échanger sur les zones à inventorier et être informée des localisations d'espèces et des zones à enjeux. L'animatrice recherchera alors des crédits supplémentaires mutualisables pour la réalisation des ces études localisées et ponctuelles.

5 Information, communication, sensibilisation

Ce champ d'activité a mobilisé 29 journées (23%).

5.1 Création / mise à jour d'outils de communication, media

5.1.a Refonte du site internet

Lors du dernier copil de fin de convention d'animation 2013-2016, la refonte du site internet Natura 2000 des 3 sites des Monges a été abordée et le site a été alimenté. Suite à la création du site internet départemental, coordonnée par la DDT, le site est toujours alimenté mais sera petit à petit abandonné (en discussion avec l'animatrice des 2 autres sites Natura 2000 des Monges) au profit du site départemental.

3,5 journées ont été consacrées à cette action. Il reste cependant à alimenter le site départemental : la page d'accueil du site "montagne de Val-Haut- Clues de Barles - Clues de Verdaches" présentera des espèces d'intérêt communautaire plutôt que des paysages.

L'adresse du site est <http://alpes-de-haute-provence.n2000.fr/sites-des-alpes-de-haute-provence/les-sites-natura-2000-des-alpes-de-haute-provence/montagne-de-val>

5.1.b Réalisation de l'exposition sur les chiroptères

Comme évoqué lors du dernier copil, la réalisation de l'exposition "voltigeuses nocturnes du massif des Monges et du cheval Blanc" (annexe 8) a impacté l'année 1 de la convention 2016-2019 : 11,65 jours. L'animatrice a collaboré à la réalisation de l'exposition réalisée par Valérie Claude SOURRIBES, animatrice des 2 autres sites portés par le syndicat mixte du massif des Monges.

La graphiste Aline Laage de "paroles d'images" a travaillé en étroite collaboration avec les animatrices pour présenter de façon lisible et esthétique la biologie, l'écologie des chauves souris ; la richesse patrimoniale du massif des Monges, les menaces qui pèsent sur ces espèces et les solutions pour préserver les chauves-souris.

Cette exposition est composée de 6 panneaux. Elle est accompagnée d'un fascicule qui présente

chaque espèce de chauve souris (biologie, écologie) présente au sein des sites Natura 2000.

Cette action non prévu dans le prévisionnel de la réunion de cadrage préalable à l'animation a été réalisée suite à l'opportunité d'utiliser des reliquats de budget de la convention d'animation 2013-2016.

Détails financiers

prestataire	réalisations	Montant TTC (€)
Paroles d'images	Conception, réalisation exposition de 6 panneaux et un dépliant	3120.76
Raphael Colombo	Photographies : cession droit d'auteur	400
Yoann Peyrad	Photographies : cession droit d'auteur	1068
Jean-Pierre Favier	Impression 6 enrouleurs Moorea avec sac de transport	792.94
L'imprim	Impression 1500 dépliant	528
TOTAL		5909,70 €

Dans les prochaines années de cette convention 2016-2019, l'exposition sera itinérante sur le territoire : interventions pédagogiques en milieu scolaire, évènementiels (des actions de ce type seront développées plus loin).

5.1.c Rédaction d'articles

L'animatrice a participé à la rédaction d'un article paru dans l'Espace alpin pour rendre compte du projet pédagogique "prairies fleuries" auquel participaient des élèves en BTS production animale du lycée agricole de Carmejane. Cette action sera développée plus loin.

La communication via les bulletins municipaux sera engagée dans les prochaines années.

5.2 Communication / Animation auprès des scolaires

5.2.a Concours jeunes prairies fleuries : un concours des pratiques agro-écologiques

L'animatrice a participé, en qualité d'intervenante, au concours prairies fleuries. Des élèves de BTS production animale du lycée agricole de Carmejane formaient un jury d'élèves dans lequel les élèves sont amenés à jouer le rôle des experts du Concours Général Agricole des prairies fleuries sur des parcelles d'agriculteurs volontaires pour les accueillir.

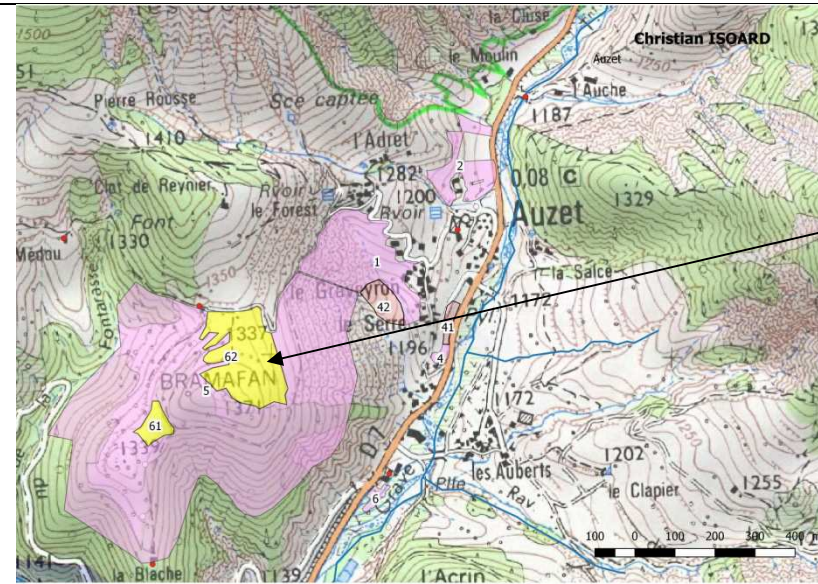
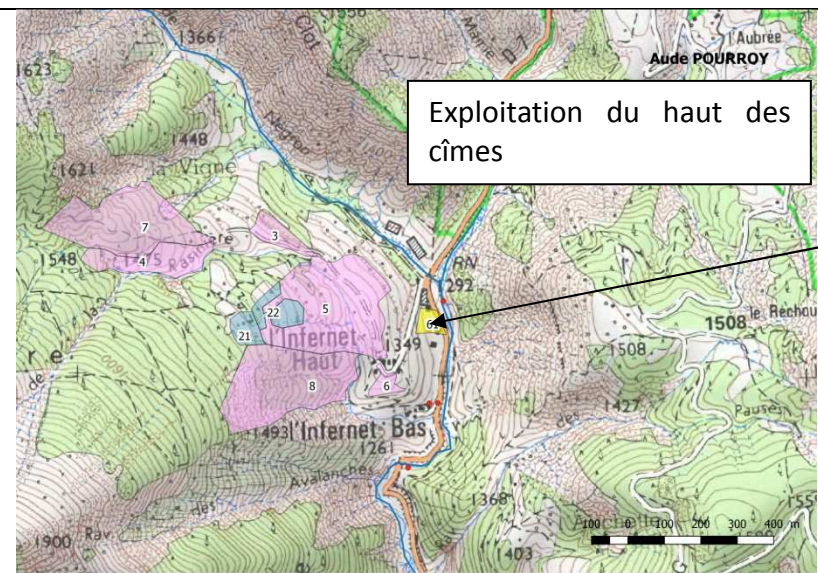
Le concours récompense la qualité de l'évaluation de l'équilibre agri-écologique des parcelles étudiées et la qualité de la restitution aux agriculteurs.

Cette action a rassemblé des intervenants qui ont accompagnés les élèves : Caroline BARBOT, technicienne agricole de la chambre d'agriculture, Bernard Overal, botaniste, Alain Garcin berger et l'animatrice Natura 2000. L'encadrement de l'enseignante Véronique IZARN a aussi été précieux.

Le choix des agriculteurs s'est porté, sur les conseils et propositions de l'animatrice, sur des exploitations de petites tailles, en zone de montagne et engagés dans une mesure

agroenvironnementale et climatique "retard de fauche".

Les exploitants agricoles Simon Merveille de l'exploitation du haut des Cîmes (élevage caprin fromage) et de Christian Isoard (élevage bovin viande, conversion bio) ont leurs exploitations sur la commune d'Auzet. Ils ont accepté volontiers d'accueillir les élèves de Carmejane sur leurs prairies.

	<u>Légende :</u> Jaune : prairies de fauche en retard de fauche Rose : MAEC gestion pastorale Prairie visitée 
	Prairies de fauche de basse altitude (code N 2000 : 6510)
	<u>Légende :</u> Jaune : prairies de fauche en retard de fauche Rose : MAEC gestion pastorale Prairie visités 
	La prairie est une pelouse calcicole mésoxérophiles à tendance continentales (mésobromion) et variante à Brachypode. Penné (code Natura 2000 6210)

Des échanges fructueux pour les futurs agriculteurs et les éleveurs ont permis aux élèves de compléter leur fiche de notation (extrait en annexe 10). Pour plus de détails sur cette fiche de

notation composée de 21 pages : http://www.concours-agricole.com/prairies/documents/site/2016_fiches_notation_jury_experts_cgapf.pdf.

On regrettera que les visites des parcelles se soient déroulées début mai car la végétation, à ces altitudes est à peine levée. La présence du botaniste a permis malgré tout d'aider les élèves à la reconnaissance floristique.

L'animatrice Natura 2000 a complété la connaissance des élèves en matière d'écologie, de biodiversité, d'habitats naturels, de gestion mise en place en milieu agricole en faveur de la biodiversité. Avant les visites de terrain, l'animatrice est intervenue en classe pour présenter l'écologie des chauves-souris, l'exposition a ainsi été commentée. L'animatrice a également accompagné les élèves sur une prairie proche de Carmejane en vue d'un entraînement à la reconnaissance floristique et à l'identification des éléments du paysage favorables à la biodiversité : ripisylve, arbres sénescents, mosaïque de milieu...

Un article dans le l'Espace alpin (journal des chambres d'agriculture du 04 et 05, parution tous les 15 jours) est paru pour rendre compte de ce projet (annexe 7).

Les élèves ont également valorisés ce projet pédagogique avec la mise en ligne d'un article sur le site Internet du lycée agricole de Carmejane (annexe 11).

Cette démarche pédagogique innovante sera reconduite en 2018 car elle atteint plusieurs objectifs :

- Sensibiliser les jeunes à l'agro-écologie
- Valoriser le travail des exploitants engagés dans des mesures agroenvironnementales et climatiques
- Partager les connaissances
- Animer le territoire
- synergie d'acteurs du milieu agricole et de l'environnement.

3,8 jours ont été consacrés à cette action.

5.3 Participation à des manifestations ou réunions sur le territoire

13,55 journées ont permis à l'animatrice d'organiser, de coordonner des actions de sensibilisation grand public sur les communes de Seyne-les-Alpes, Auzet, Barles et la Robine sur Galabre et de réaliser des supports de communication.

5.3.a Exposition "voltigeuses nocturnes du Massif des Monges et du cheval Blanc" au Fort de Seyne

Le fort de Seyne les Alpes a accueilli l'exposition "voltigeuses nocturne du massif des Monges et du cheval Blanc" du 7 au 21 avril 2017. Une convention de mise à disposition à titre gratuit est signée par les parties.

L'exposition était installée dans une salle du Fort et a été visitée par 50 personnes, surtout des touristes.

Une affiche a été réalisée par la médiatrice culturelle du fort, diffusée sur le site internet du Fort,

de l'office de tourisme Blanche Serre Ponçon et sur le panneau lumineux de la commune de Seyne les Alpes.

Cette action a occupé 1 journée de l'animatrice : installation-désinstallation de l'exposition, coordination.

5.3.b Le jardinage naturel : une alternative aux pesticides



Conférence jardinage naturel, Barles le 10 décembre 2016



Conférence jardinage naturel, Auzet le 3 décembre 2016

Une série de conférence a été organisée par l'animatrice à Barles, Auzet et la Robine sur Galabre. Le thème abordé était le jardinage naturel : une alternative aux pesticides (annexe 13).

L'animatrice a monté des partenariats avec :

- l'association à fleur de Pierre qui présentait une conférence sur le jardinage naturel et l'atelier création d'une couche fertile.
- le centre permanent d'initiative pour l'environnement de haute Provence (CPIE) : exposition et expériences sur les méfaits du brûlage et comment valoriser els "déchets" de jardin par le compostage
- l'association vallées du Bès : diffusion de la communication sur le territoire

L'animatrice a présenté à cette occasion le site Natura 2000 et échanger avec les participants sur la biodiversité locale.

A Barles, la conférence s'est déroulée le 10 décembre 2016, à Auzet, le 3 décembre 2016 et à la Robine sur Galabre le 1er avril 2017.

A la robine, les partenariats se sont enrichis avec la présence du CPIE et les tracts ont été imprimés par un professionnel.

Les tracts réalisés par l'animatrice (annexe 13) ont été diffusés dans les boîtes aux lettres par l'association vallée du Bès et les affiches installées sur les panneaux d'affichage par l'animatrice. Une diffusion par mail à tous les contacts (agriculteurs, habitants du site, partenaires...) et via le site internet Natura 2000 et les sites internet des associations partenaires a complété la communication.

Malgré l'importante diffusion (100 tracts), l'annonce dans la Provence (annexe 14) et la qualité des interventions, les participants ont été peu nombreux : 15 personnes à Auzet, 11 personnes à Barles et 5 personnes à la Robine.

L'animatrice a consacré 7,2 jours à la préparation et l'organisation des animations, à la communication, à la coordination des intervenants.

En 2017 deux autres journées organisées à Barles et Auzet ont rassemblé encore moins de personnes. L'animatrice se questionne sur le bénéfice de poursuivre ce type d'action, très chronophage et sensibilisant trop peu de personnes. L'animatrice recherchera des événements grand public dans lesquels s'intégrer afin de limiter le temps investi.

5.3.c Veillée Bastion à Seyne les Alpes

Une veillée organisée par l'association Fort et patrimoine (gère aussi le fort de Seyne) a été organisée le 5 mai 2017. L'information a été diffusée via la page facebook (Annexe 16) et le site internet de l'association, le panneau lumineux de la commune et dans le réseau local de l'animatrice.

L'animatrice s'est rapprochée d'un chiroptérologue local Roland Jamaut qui a présenté un diaporama sur les chauves-souris. L'exposition "voltigeuse nocturne du massif des Monges et du cheval blanc" a aussi été installée et la démarche Natura 2000 discutée avec les participants.

La veillée a rassemblé 13 personnes pour un investissement de 1,4 jours.

29,05 jours d'animation ont été employés à la communication sensibilisation via des médias, des évènementiels, des interventions auprès de scolaires, à la création d'outils de communication.

6 Gouvernance du site, actualisation du DOCOB et vie du réseau

Cette mission a mobilisé 19,15 jours de l'animatrice à travers l'organisation du COPIL, la rédaction du bilan d'activité, les premières réflexions à l'actualisation partielle du docob et la vie du réseau Natura 2000.

6.1 Copil et rédaction du bilan d'activité

Le dernier copil organisé le 20 janvier 2017 et la rédaction du bilan d'activité annuel et triennal de la période d'animation 2013-2016 a impacté cette 1ère année de la convention 2016-2019, soit 14,5 jours.

6.2 Actualisation partielle du docob

1 journée a été consacrée aux 1ères réflexions sur l'actualisation partielle du document d'objectif (docob). En effet, il est nécessaire de se pencher sur l'actualisation du docob au vu des résultats de l'étude sur les chauves-souris et les coléoptères forestiers. La Barbastelle, le petit et le Grand Rhinolophe, le Petit murin sont bien présents sur le site. Le Petit et le Grand Rhinolophe gîtent,

transitent et se reproduisent et la Barbastelle gîte, transite de manière certaine et se reproduit très probablement.

Le docob actuel ne prévoit aucune mesure de gestion en faveur de ces espèces. Il faudrait donc intégrer des actions en milieu forestier et sur le petit et le grand bâti agricole.

En 2018, l'animatrice dégagera du temps d'animation pour actualiser les tomes 1 et 2 du document d'objectifs. Les propositions seront validées par le conseil scientifique régional protection de la nature (CSRPN) puis par le comité de pilotage, programmé au printemps 2018.

Le prévisionnel d'animation 2016-2019 ne prévoyait pas cette actualisation partielle du docob. Aussi, en concertation avec les services de l'état et la DREAL paca, le prévisionnel sera adapté afin de dégager du temps d'animation.

L'animation du document d'objectif sera donc impactée par cette actualisation alors que la présence territoriale est primordiale pour veiller à la préservation de la biodiversité, et ce en concertation, collaboration active avec les acteurs, usagers des milieux naturels.

De plus, cette actualisation partielle du docob ne doit pas faire oublier que les inventaires initiaux sont anciens et que l'état de conservation des habitats et des espèces présents sur le site est actuellement mal connu.

Aussi, une réflexion doit être menée sur l'intérêt de réaliser des inventaires complémentaires sur des zones à enjeux (pastoralisme, projets d'aménagements pastoraux, aménagements urbains, modification paysage (haies...)...) ou localisés à des zones à présence d'espèces avérées ou à présence potentielle et qui n'auraient pas été explorées lors des inventaires initiaux (1990-2002). Des inventaires d'autres groupes comme les mollusques pourraient aussi compléter les connaissances.

6.3 Participation à la vie du réseau Natura 2000 au delà du site

3,25 journées ont été consacrées à la vie du réseau, sous la forme de participations :

- au séminaire régional des animateurs Natura 2000 organisé par la DREAL PACA le 16 juin 2017 à Aix-en-Provence (programme en annexe 18)
- à la rencontre des animateurs, le 2 mars 2017 organisé par la DDT, à Digne-les-Bains et visite d'une exploitation engagée dans une MAEC (annexe 17).

19,5 jours ont été nécessaires à cette mission, principalement sur la rédaction du bilan d'activité et l'organisation du copil de fin de convention.

7 Gestion financière et divers

4,50 jours ont été consacrés à la gestion administrative, financière, à la formation et à des actions diverses.

Cette année, aucun jour n'a été consacré à l'ingénierie financière.

0,7 jours ont été destinés à la préparation des bordereaux de dépenses transmis à la DDT : transmission de frais professionnels, mise à jour de budget, suivi des dépenses...les bordereaux sont établis par la secrétaire du syndicat des Monges.

1 journée de formation - information sur l'aigle royal et le circaète Jean le Blanc a été organisée par la DDT.

2,85 jours ont été utilisés pour l'élaboration d'un tableau de suivi des actions d'animations, de mise à jour des connaissances avec QGIS, d'étude d'un QGIS embarqué, d'autoformation sur le GPS.

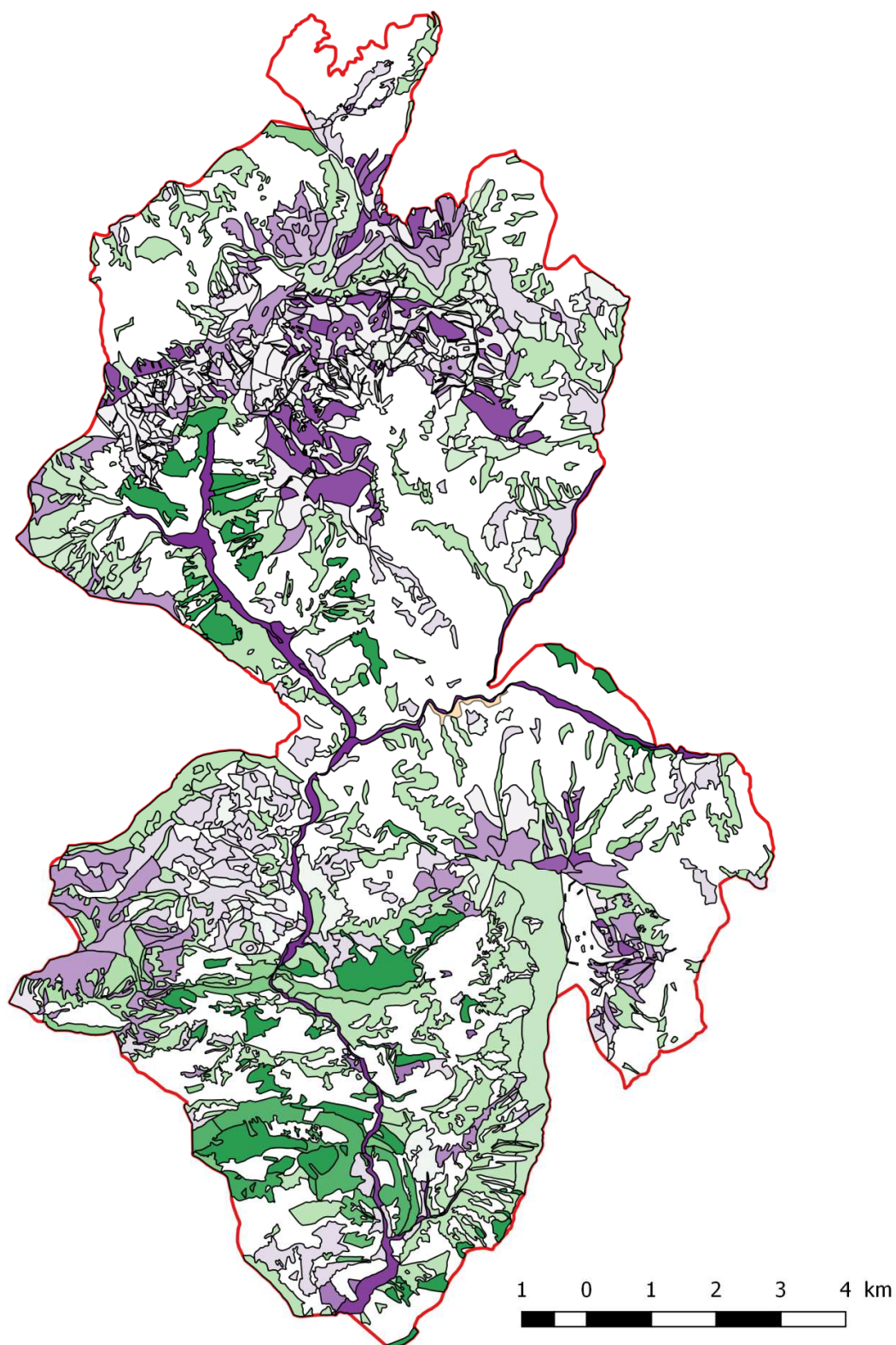
Dans les prochaines années, l'animatrice devra dégager du temps supplémentaire pour approfondir l'utilisation d'un SIG embarqué compatible avec QGIS bureau, permettant ainsi de limiter l'usage du GPS (mutualisé sur 3 sites Natura 2000).

8 Annexes

8.1 Annexe 1 : Les habitats d'intérêt communautaire

CODE EUR27	Prio EUR	HABITAT
		Habitats d'eaux douces
		Eaux courantes
3240		Rivières alpines avec végétation ripicole ligneuse à <i>Salix elaeagnos</i>
		Landes et fourrés tempérés
4060		Landes alpines et boréales
4090		Landes oro-méditerranéennes endémiques à genêts épineux
		Fourrés sclérophylles (matorrals)
		Fourrés subméditerranéens et tempérés
5110		Formations stables xérophiles à <i>Buxus sempervirens</i> des pentes rocheuses (<i>Berberidion</i> p.p.)
5130		Formations à <i>Juniperus communis</i> sur landes ou pelouses calcaires
		Matorrals arborescents méditerranéens
5210		Matorrals arborescents à <i>Juniperus</i> spp.
		Formations herbeuses naturelles et semi-naturelles
		Pelouses naturelles
6110	*	Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles de l' <i>Alyso-Sedion albi</i>
6170		Pelouses calcaires alpines et subalpines
		Formations herbeuses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement
6210	*	Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (<i>Festuco-Brometalia</i>) (* sites d'orchidées remarquables)
6230	*	Formations herbeuses à <i>Nardus</i> , riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale)
		Pelouses mésophiles
6510		Pelouses maigres de fauche de basse altitude (<i>Alopecurus pratensis</i> , <i>Sanguisorba officinalis</i>)
6520		Prairies de fauche de montagne
		Tourbières hautes, tourbières basses et bas-marais
		Bas-marais calcaires
7230		Tourbières basses alcalines
		Habitats rocheux et grottes
		Éboulis rocheux
8120		Éboulis calcaires et de schistes calcaires des étages montagnard à alpin (<i>Thlaspietea rotundifolii</i>)
8130		Éboulis ouest-méditerranéens et thermophiles
		Pentes rocheuses avec végétation chasmophytique
8210		Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique
8220		Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique
		Forêts
		Forêts de l'Europe tempérée
9150		Hêtraies calcicoles médio-européennes du <i>Cephalanthero-Fagion</i>
9180	*	Forêts de pentes, éboulis ou ravins du <i>Tilio-Acerion</i>
		Forêts riveraines
92A0		Forêts-galeries à <i>Salix alba</i> et <i>Populus alba</i>
91E0		Forêt alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i>
		Forêts de conifères des montagnes tempérées
9430	*	Forêts montagnardes et subalpines à <i>Pinus uncinata</i> (* si sur substrat gypseux ou calcaire)

8.2 Annexe 2 : carte de localisation des habitats d'intérêt communautaire et prioritaire



8.3 Annexe 3 : légende de la carte des habitats d'intérêt communautaire et prioritaire

Légende de la carte des habitats d'intérêt communautaire et prioritaire

HAB IC

-  3240&91E0
-  3240&92A0
-  4060
-  4060&8120&4060
-  4090
-  5110
-  5130
-  6170
-  6170&6170
-  6170&6510
-  6170&6520
-  6170&8120
-  6180
-  6210
-  6210&6170
-  6230
-  6510
-  6520
-  7230
-  8120
-  8120&6170
-  8130
-  8130&6170
-  8130&8120
-  8210
-  8210&5110
-  8210&8130
-  8215
-  8215&8130
-  9150
-  92A0

 FR35_périmètre

FR35_HAB PR

- 
-  9180&8210
-  9430

 COMMUNE

SC25_TOPO

ORTHO_RVB20_DEPT04_2010

8.4 Annexe 4 : Les espèces d'intérêt communautaire, inscrites à l'Annexe II de la Directive Habitats

Code - nom scientifique	Nom vernaculaire	statut
Mammifères		
1303 - <i>Rhinolophus hipposideros</i>	Petit rhinolophe	Reproduction concentration
1304 - <i>Rhinolophus ferrumequinum</i> *	Grand Rhinolophe *	Reproduction et concentration
1307 - <i>Myotis blythii</i>	Petit Murin	concentration
1308 - <i>Barbastella barbastellus</i> *	Barbastelle d'Europe*	concentration
1310 - <i>Miniopterus schreibersii</i>	Minioptère de Schreiber	concentration
1352 - <i>Canis lupus</i>	Loup	résidente
Reptiles		
1298 - <i>Vipera ursinii</i>	Vipère d'Orsini	disparue
Poissons		
1163 - <i>Cottus gobio</i>	Chabot	résidente
6147 - <i>Telestes souffia</i>	Blageon	résidente
Invertébrés		
1065 - <i>Euphydryas aurinia</i>	Damier de la Succise	résidente
1083 - <i>Lucanus cervus</i>	Lucane cerf volant	résidente
1084 - <i>Osmoderma eremita</i>	Pique-prune	résidente
1087 - <i>Rosalia alpina</i>	Rosalie alpine	résidente
1088 - <i>Cerambyx cerdo</i>	Grand capricorne	résidente
6170 - <i>Actias isabellae</i>	Isabelle de France	résidente
6199 - <i>Euplagia quadripunctaria</i>	Ecaille chinée	résidente
Plantes		
1474 - <i>Aquilegia bertolonii</i>	Ancolie de Bertoloni	résidente
1902 - <i>Cypripedium calceolus</i>	Sabot de vénus	résidente

*** espèce nouvelle découverte lors de l'étude 2014, ASELIA écologie, non inscrite au FSD initial**
17 espèces annexe 2, 16 espèces animales, 1 espèce végétale

8.5 Annexe 5 : espèces d'intérêt communautaire, inscrites à l'Annexe 5 de la Directive habitats et autres espèces importantes

Invertébrés

<i>Maculinea arion</i>	Azurée du serpolet	Annexe 4
<i>Papilio alexanor</i>	Alexanor	Annexe 4
<i>Parnassius apollo</i>	Apollon	Annexe 4
<i>Parnassius mnemosyne</i>	Semi apollon	Annexe 4
<i>Proserpinus proserpina</i>	Sphinx de l'épilobe	Annexe 4
<i>Saga pedo</i>	Magicienne dentelée	Annexe 4
<i>Zerynthia polyxena</i>	Diane	Annexe 4

Mammifères

<i>Eliomys quercinus</i>	Lérot	
<i>Eptesicus serotinus</i>	Sérotine commune	Annexe 4
<i>Hypsugo savii</i>	Vesper de Savi	Annexe 4
<i>Muscardinus avellanarius</i>	Muscardin	Annexe 4
<i>Myotis daubentoni</i>	Murin de Daubenton	Annexe 4
<i>Myotis mystacinus</i>	Murin à moustaches	Annexe 4
<i>Myotis nattereri</i>	Murin de natterer	Annexe 4
<i>Pipistrellus pygmaeus</i>	Pipistrelle pygmée	Annexe 4
<i>Pipistrellus nathusii</i>	Pipistrelle de nathusus	Annexe 4
<i>Myotis alcathoe</i>	Murin d'alcahoe	Annexe 4
<i>Pleoctus macrobullaris</i>	Oreillard montagnard	Annexe 4
<i>Nyctalus leisleri</i>	Noctule de Lesler	Annexe 4
<i>Pipistrellus kuhlii</i>	Pipistrelle de Kuhl	Annexe 4
<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	Pipistrelle commune	Annexe 4
<i>Plecotus austriacus</i>	Oreillard gris	Annexe 4
<i>Tadarida teniotis</i>	Molosse de Cestoni	Annexe 4

Reptiles

<i>Lacerta bilineata</i>	Lézard vert	Annexe 4
<i>Podarcis muralis</i>	Lézard de murailles	Annexe 4

Plantes

<i>Asperula rupicola</i>	<i>Lathyrus nissolia</i>
<i>Astragalus depressus subsp. depressus</i>	<i>Lilium bulbiferum var. croceum</i>
<i>Avenula versicolor subsp. praetutiana</i>	<i>Orchis tridentata</i>
<i>Bromus pannonicus subsp. monocladius</i>	<i>Orlaya intermedia</i>
<i>Campanula alpestris</i>	<i>Saxifraga callosa subsp. callosa</i>
<i>Carex alba</i>	<i>Seseli annuum subsp. carvifolium</i>
<i>Cirsium morisianum</i>	<i>Teucrium lucidum</i>
<i>Crepis pygmaea</i>	
<i>Cruciata pedemontana</i>	
<i>Epipactis leptochila</i>	

Euphorbia hyberna subsp. canutii

Euphorbia taurinensis

Juniperus thurifera

Lathyrus nissolia

Orchis tridentata

Orlaya intermedia

Teucrium lucidum

Euphorbia hyberna subsp. Canutii

Saxifraga callosa subsp. callosa

Seseli annuum subsp. Carvifolium

Lilium bulbiferum var. croceum

24 espèces animales annexe 4

8.6 Annexe 6 : Habitats et espèces impactés par les travaux d'aménagements de l'AFP d'Auzet

Extrait rapport Odepp

- **(53.216) Cariçaie à *Carex paniculata***

Cette communauté se caractérise par une laîche de grande taille, formant le plus souvent des touradons à Laîche paniculée (*Carex paniculata* L.) Elle se rencontre en situation de bas-marais à hauteur d'eau fluctuante. Cette végétation évolue sur des sols engorgés, marécageux et mal oxygénés où l'eau circule entre les touradons. Sur le site, *Carex paniculata* ne colonise que très localement les ruisselets qui entaillent les vallons.

L'état de conservation est donc réduit.



Les pelouses

- **(6170-13) Pelouses calcicoles montagnardes sèches et thermophiles des Alpes méridionales sur sols rocaillieux instables**

Ces pelouses colonisent les pentes marquées et instables des vallons. Elles possèdent une bonne diversité floristique avec la présence des espèces caractéristiques de ce type d'habitat et pour cette raison sont jugées en bon état de conservation.

- **(6230-13) Pelouses acidiphiles orophiles des Alpes méridionales**

Ce sont les pelouses qui occupent l'essentiel des surfaces. : pentes plus ou moins marquées et replats. Selon les secteurs, elles montrent différents faciès. Dans la zone où il est prévu de réaliser la tranchée, ces pelouses sont majoritairement envahies par le Brachypode rupestre. Un petit secteur est épargné de la colonisation par le Brachypode mais montre par contre des signes de sécheresse particulièrement

marquées cette année. L'état de conservation de l'habitat est jugé moyen dans ce secteur.

Au niveau du tronçon 2 de la piste, ces pelouses acidiphiles orophiles offrent une composition floristique plus exubérante avec la pénétration d'espèces de prairies de fauche. Dans ce secteur l'habitat est jugé en bon état de conservation malgré la présence de plaques d'airelles en quelques points.

- **(36.3312) Pelouses mésophiles des sols profonds à *Festuca paniculata***

Il s'agit de pelouses dominées par la Fétuque paniculée (*Festuca paniculata*) installées sur sols profonds. L'habitat offre une assez bonne diversité floristique et montre la présence de petites populations d'Oeillet deltoïde (*Dianthus deltoides*).

- **(36.3312) Prairies fauchées montagnardes et subalpines des Alpes et du Jura**

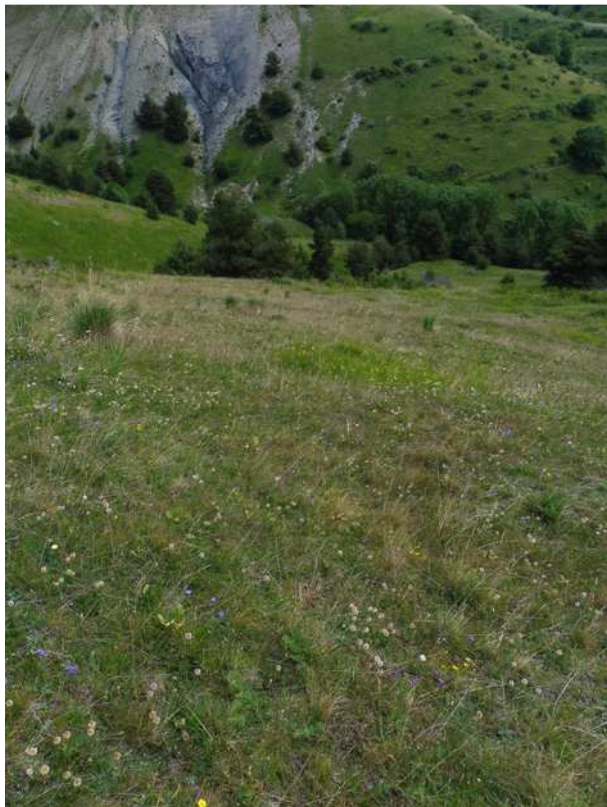
Il s'agit d'une ancienne prairie de fauche qui a perdu en potentialités fourragères et qui montre quelques signes de nitrophilisation d'où un état de conservation moyen.



Pelouses calcicoles montagnardes sèches et thermophiles des Alpes méridionales sur sols rocaillieux instables dominée par l'Avoine toujours verte (*Helictotrichon sempervirens*) (tranchée du lieu dit Garnier)



Pelouses acidiphiles orophiles des Alpes méridionales envahies par le Brachypode rupestre (*Brachypodium rupestre*) (tranchée du lieu dit Garnier)



Pelouses acidiphiles orophiles des Alpes méridionales avec taches réduites de *Brachypode rupestre* mais marquées par la sécheresse (tranchée du lieu dit Garnier)



Pelouses mésophiles des sols profonds à Fétuque paniculée (*Festuca paniculata*) montrant la présence de l'Oeillet (tranchée du lieu dit Garnier)



Dominance marquée de la Fétuque paniculée (pente d'accès au captage au lieu dit Garnier)



Pelouse en gradins à Avoine toujours verte (*Helictotrichon sempervirens*) au premier plan et éboulis quasiment stérile au deuxième plan surmonté par la pelouse à Avoine toujours verte (tranchée du lieu dit Garnier)



Pelouses acidiphiles orophiles des Alpes méridionales montrant une certaine exubérance (Tronçon 2 de la tranchée au lieu dit Le Claus)



Ancienne Prairie de fauche à état de conservation réduit (Tronçon 1 de la tranchée au lieu dit Le Claus)

Les espèces d'intérêt patrimonial



Œillet deltoïde, Œillet couché, Œillet à delta (*Dianthus deltoïdes* L.)



La Gentiane jaune (*Gentiana lutea* L.) bien présent



Lis martagon (*Lilium martagon* L.) située à l'arrivée de la piste à créer (première partie)

Auzet : le nez dans les prairies fleuries



Les éleveurs auzetais ont les éleveurs de B15 « productions animales » au pôle de Carpiagne seront évalués lors du Salon de l'agriculture 2018.

Un papillon élevé par des fourmis

tzaine de la croquette (*Maculinea tetra*) est un papillon du genre *Maculinea*. Le nom d'azet vient de la couleur bleue des ailes des mâles. Sa vie dépend d'une fleur et d'une fourmi spécifiques, indispensables à la croissance des chenilles. En été, les chenilles pondent leurs œufs sur les boutons floraux de leur plante hôte. Après l'éclosion, la chenille élève l'intérieur des fleurs et y reste cachée pendant 2 à 4 semaines. Les chenilles sortent des fleurs et se blottissent au sol. Elles émettent une odeur particulière qui attire certaines fourmis rouges et les présence de leur agresseur. Les chenilles sont adoptées et transportées au nid. Les chenilles sont nourries par les fourmis pendant tout le printemps. Au début de l'été, elle devient papillon. Certains papillons menacent l'existence de la gentiane croquette et donc la vie de l'azet, qui est protégé en France et inscrit sur la liste rouge des animaux menacés dans le monde. Les principales menaces qui pèsent sur l'azet de la croquette relèvent de l'abandon des pratiques agro-pastorales traditionnelles (pâturage extensif), de l'ensèmençement (plantation d'espèces), de l'installation d'activités agricoles (habitatisation accrue, tourisme, etc.).

Source : PNR du Haut-Jura

ges avec les éleveurs ont complété ce relevé afin d'affiner la compréhension des pratiques culturales. Ainsi, les deux éleveurs visités ont choisi de mettre en place une MAEC relatif de l'azet afin de préserver le renouvellement de la prairie et de sauvegarder des espèces d'insectes et d'oiseaux comme la caille des blés.

Les dossiers fournis par les étudiants de Carpiagne seront analysés et mis en compétition au niveau national avec ceux de

14 autres lycées agricoles afin que le ministère de l'Agriculture récompense le travail d'une classe lors du Salon de l'agriculture 2018. Ce concours favorise les échanges intergénérationnels et met à l'honneur le travail de nos éleveurs de montagne, la qualité des fromages et de la viande qu'ils produisent grâce aux prairies naturelles. Le tout en préservant la biodiversité !

Caroline Barbot,
Chambre d'agriculture 04

Vendredi 23 juin 2017 - L'ESPACE ALPIN

Notre département est riche en belles prairies naturelles. Au mois de juin viennent éclore une grande diversité de fleurs. Les éleveurs des zones de montagne nourrissent leurs troupeaux mais sont aussi garants d'une biodiversité d'habitudes unique. Chaque année, le lycée agricole de Digne-Carpiagne (04) participe au concours des prairies fleuries en organisant un « jury élèves ». Pour cette nouvelle édition, les élèves de B15 « productions animales » ont été accompagnés par des experts du syndicat mine du Massif des Monges, de la Chambre d'agriculture des Alpes-de-Haute-Provence et d'un botaniste Bernard Oucel.

8.8 Annexe 8 : exposition "Voltigeuses nocturnes du massif des Monges et du cheval blanc", à la découverte d'un monde renversant



8.9 Annexe 9 : présentation du concours jeunes prairies fleuries

Mise en réseau et accompagnement des établissements d'enseignement agricole dans le cadre du Concours Général Agricole des prairies fleuries.

Enjeu

Chaque établissement d'enseignement agricole participant met en œuvre un **jury élèves**, dans lequel les élèves sont amenés à **jouer le rôle des experts du Concours Général Agricole des prairies fleuries** sur des parcelles d'agriculteurs volontaires pour les accueillir.

Les classes peuvent **mobiliser des partenaires locaux** (Parcs Naturels Régionaux, Parcs Nationaux, Chambres d'Agriculture, collectivités territoriales, fermes de lycée agricole, exploitations agricoles ...) pour les aider à organiser leur projet.

Le concours récompense la qualité de l'évaluation de **l'équilibre agri-écologique** des parcelles étudiées et la qualité de la restitution aux agriculteurs.

Une démarche pédagogique pluridisciplinaire innovante

Le concours « jury élèves prairies fleuries » a pour ambition de contribuer à la **transition de l'agriculture vers des modes de production agroécologiques** dans les lycées agricoles et les territoires ruraux en France.

Ce dispositif offre un **protocole clair et facile d'utilisation** qui met en situation les élèves ou les étudiants et répond au cadre pédagogique des différentes filières du secondaire ou des BTS de l'enseignement technique agricole, notamment en tant que projet permettant de **lier agriculture et environnement**. Il peut être de ce fait structurant tout au long du cursus, notamment en tant que **projet pluridisciplinaire** autour de la conduite d'un atelier de production ou de la gestion durable des écosystèmes.

La méthode de travail est **innovante** pour sortir de l'opposition entre performance agricole et écologie. Elle aborde de manière exemplaire la question des **modes de gestion** à concevoir pour être capable de **s'appuyer sur les ressources locales** pour produire et pour répondre aux enjeux environnementaux des territoires (paysage, biodiversité, risques naturels, etc.).

Qui peut participer ?

Le concours est ouvert à tous **les établissements d'enseignement agricole publics et privés** du secondaire (1ère, STAV, Bac Pro CGEA, ...) et du supérieur (BTS ACSE, PA, GPN, IUT d'agronomie...).

Les classes participantes concourent selon **deux catégories** en fonction de leur niveau d'étude :

niveau secondaire (Bac, Bac pro)

niveau étude supérieure (BTS, IUT, BPREA)

15 lycées agricoles ont testé ce dispositif en France depuis 2013, en vue de son intégration au Concours Général Agricole en 2017.

Les organisateurs du concours

Le comité national d'organisation (CNO) organise le concours « jury élèves prairies fleuries » conformément au [présent règlement](#) et à la [charte du concours](#) qui définit les valeurs portées autour des prairies fleuries. Pour un enseignant encadrant un jury élèves, le concours se déroule sur deux années scolaires. Pour le comité national d'organisation, les étapes du projet au niveau national sont les suivantes :

8.10 Annexe 10 : fiche de notation des prairies



SUR LE TERRAIN

Fiche n°1 p. 2 et 3

Présentation du candidat et de la parcelle

• Exploitation candidate • Parcelle engagée • Mode d'exploitation

Fiche n°2 p. 4

Méthode d'identification des prairies fleuries

- Liste nationale des plantes indicatrices de la diversité floristique

Fiche n°3 p. 5 à 16

Notation des propriétés agroécologiques

N°1 : Fonctionnalité agricole • N°2 : Productivité •
N°3 : Valeur alimentaire • N°4 : Souplesse d'exploitation
et saisonnalité • N°5 : Renouveau de la diversité
végétale • N°6 : Fonctionnalité écologique, valeur
apicole

EN CLASSE

Fiche n°4 p. 17 à 21

- Synthèse des caractéristiques de la parcelle

- Synthèse des objectifs de l'éleveur • Notation de la cohérence des pratiques • Délibération finale

Critères d'observation de la végétation (fiche 2 et 3)

La liste des plantes indicatrices (fiche 2) permet d'évaluer facilement le niveau de diversité des parcelles (au moins 4 plantes indicatrices sont repérées dans chaque tiers de la parcelle, en excluant les bords). Ce ne sont pas des plantes prises une à une, mais bien un mélange d'espèces, qui confèrent à la végétation des propriétés agroécologiques.

Les propriétés agroécologiques (fiche 3) sont évaluées par la reconnaissance des formes et des fonctionnements des plantes (stades de développement, physiologie des couverts, structures des végétations...). L'observation de l'abondance des espèces permet d'aller plus loin dans l'expertise.

Pour alléger l'observation et limiter le temps de visite, procédez de la façon suivante :

- Réalisez les observations pour le 1er tiers.
• Évaluez le 2ème et 3ème tiers. Si la végétation est identique, ne répétez pas les observations en détail. Si elle est différente, notez les observations pour chaque tiers.

Edition

Une édition du concours général agricole
des prairies fleuries.

Les fiches sont adaptées à partir des fiches de notation du concours général agricole des prairies fleuries (Scopola, Inra). La méthode a été testée depuis 2014 auprès de près de 20 établissements volontaires, dans le cadre du « concours jury élèves prairies fleuries ».

Edantation nedunomun

Mastalen Philippa,
Agrall Cyril,
Guérin Gérard,
Sarah Mihout - **SCOPÉLA**
Lisa Kosmala - **Suplém. Raza**



Partager les regards sur les pratiques de fauche et les pâturages riches en espèces

www.concours-agricole.com

Сторона, не участвовавшая в разбирательстве



NSF
NATIONAL SCIENCE FOUNDATION
www.nsf.gov

COMPASSION

ANNUAL MEETING
PROCEEDINGS
& ABSTRACTS



En partenariat avec:



Ukrainian Migration Service

 K2 Sports www.k2sports.com

Fiche de notation composée de 21 pages : pour plus de détail : http://www.concours-agricole.com/prairies/documents/site/2016_fiches_notation_jury_experts_cgapf.pdf

8.11 Annexe 11 : site Internet du lycée agricole de Carmejane



Mai 2017 : 4^{ème} participation des BTS1 « productions animales » au concours général des prairies fleuries « jury élèves » !

Les prairies fleuries sont des herbages non semés riches en espèces qui sont fauchées ou pâturées pour nourrir le bétail. Il s'agit donc de **prairies naturelles**, de pelouses sèches, de pelouses de moyenne ou haute montagne, de parcours, de landes, etc.

Accompagnés d'un botaniste (Bernard Overall), d'une technicienne de la chambre d'agriculture (Caroline Barbot), d'une animatrice zone natura 2000 (Caroline Souteyrand), les étudiants ont passé au crible de la grille du concours deux prairies naturelles d'Auzet. Les 2 éleveurs, Christian Isoard (bovins viande en AB) et Simon Merveille (caprins fromagers) ont expliqué leur système. Les étudiants ont relevé de 40 à 70 espèces différentes dans les prairies dont au moins la moitié utiles aux abeilles !



L'éleveur explique la façon dont il conduit surfaces fourragères et troupeau

ioie

M.G

ar-
ite
.G.**LA ROBINE**

La provence, le 8 avril 2017

Une journée pour l'environnement

Dernièrement a eu lieu une journée pour mieux vivre avec notre environnement, avec des conférences, des astuces et des conseils. Dans le cadre de Natura 2000 et en partenariat avec divers organismes et associations telles Fleur de pierre ou Compostere, ont été présentées au public des solutions pour mieux vivre et surtout avoir des gestes simple et éco responsable, des méthodes concrètes accessibles à tous et qui peuvent permettre de prendre soin de notre environnement proche mais aussi de notre propre santé.

Comme tout est lié il fut expliqué comment agir intelligemment et simplement, et pouvoir éviter d'utiliser pesticides et insecticides, des manières économiques et écologiques qui pourront améliorer la biodiversité dans notre région.

De larges infos sur la faune en danger, principalement les



Une exposition très intéressante dans la salle polyvalente de la commune.

/ PHOTO M.R.

chauve-souris sur lesquelles nombres d'idées reçues sont courantes, ce petit animal pourtant si précieux pour notre environnement est souvent chassé de son lieu de vie alors qu'il est si simple de le laisser vivre.

Les visiteurs ont donc pu découvrir, discuter et échanger sur le sujet et mieux vivre avec notre lieu de vie naturel. Deux rendez-vous sont déjà fixés le 1er juillet à Barles et le 26 août à Auzet.

M.R.

8.13 Annexe 13 : tracts et affiches de la conférence sur le jardinage naturel



**Comprendre
Faire
Agir**

Entrée libre

Pour jardiner au naturel

Samedi 3 décembre 2016
De 14h à 17h
Salle du coq à la fontaine de l'Ours à Auzet



Préserver la biodiversité et la qualité des eaux,
maintenir un sol vivant,
soigner naturellement ses plantes,
améliorer la qualité nutritionnelle des légumes,
c'est avant tout **changer de regard**.
C'est aussi s'apercevoir rapidement que jardiner au naturel,
ce n'est pas si compliqué !

**Le jardinage naturel,
une alternative aux pesticides
pour tous les potagers**

Conférence de Christel Ferré, formatrice à l'association A Fleur de Pierre, auteure de "Jardin Gourmand Bio" aux éditions Le Sablier Jeunesse.

L'association de Jardins Solidaires A Fleur de Pierre présente, dans le cadre du contrat rivière de la Bléone, un tour d'horizon de toutes les bonnes pratiques.

Pour plus de renseignements,
contactez l'association A fleur de pierre au 04 92 31 69 74 ou 06 10 56 74 34



**Comprendre
Faire
Agir**

Entrée libre

Pour jardiner au naturel

Samedi 10 décembre 2016
De 9h30 à 12h30
Salle des fêtes de Barles



Entrée libre

LA ROBINE SUR GALABRE

Samedi 2 septembre
10h – 17h

Salle des fêtes

Une journée pour des solutions de proximité

Qualité des eaux
Maintenir un sol vivant
Préserver la biodiversité
Favoriser notre santé

Conférence
Expositions
Atelier
Démonstrations, expériences
Animations
Echanges

Alternatives au brûlage des déchets verts
Alternatives aux pesticides
Découvrir la richesse biologique locale

Venez en famille
Repas tiré du sac

Renseignements au
06 24 16 37 25



10h – 12h

Le jardinage naturel, une alternative aux pesticides : **les solutions pratiques**
Christel FERRÉ, association A fleur de pierre
dans le cadre du contrat rivière, soutenu par l'Agence de l'eau, la Région

12h30 – 13h30

repas tiré du sac

13h30 - 17h

ANIMATIONS, ATELIER, EXPOSITION
Les dangers du brûlage des déchets verts et les alternatives au brûlage
Ursula MORGENTHAUER, CPIE Alpes de Provence
Comment utiliser les branchages et les feuillages au jardin : confection d'une couche fertile

Christel FERRÉ, association A fleur de pierre
dans le cadre de l'action Compost'Ere, soutenue par la région PACA, l'ADEME, l'Etat

Toute la journée

EXPOSITION
les Voltigeuses nocturnes du Massif des Monges et du Cheval Blanc :
à la découverte d'un monde renversant.
Caroline SOUTEYRAND, animatrice du site Natura 2000
« Montagne de Val-Haut – Cluses de Barles – Cluses de Verdaches »
soutenue par l'Europe, l'Etat

ECHANGES sur la richesse biologique locale

8.14 Annexe 14 : annonce des conférences d'Auzet et Barles dans la Provence

AUZET ET BARLES

Deux conférences pour jardiner au naturel

Dans le cadre du contrat de rivière "Rhône et affluents", l'association "À fleur de pierre" propose deux conférences pour informer et sensibiliser à l'utilisation des pesticides et jardiner au naturel. La première à Auzet samedi de 14 heures à 17 heures à la Fontaine de l'Our, et la deuxième à Barles samedi 10 décembre de 9h30 à 12h30 à la salle des fêtes. Pour éviter la contamination du bassin-versant de la Bléone, il est important que non seulement les professionnels, agriculteurs, paysagistes et collectivités, soient alertés et formés, mais également que le grand public soit sensibilisé à cette problématique. Les jardiniers amateurs utilisent encore de nombreuses substances dangereuses dans leur jardin, potager ou espace d'agrément. Elles sont en outre souvent mal utilisées (dosage, absence de protec-



tion individuelle). En partenariat avec le Syndicat Mixte d'Aménagement de la Bléone (SMAB) et l'association Valées du Rhs, "À fleur de pierre", association de promotion du jardinage solidaire et écologique, alertera les jardiniers sur les impacts nombreux et dangereux et présentera des alternatives simples et efficaces pour participer au changement des comportements et à l'éveil des consciences.

E.M.
→ Pour en savoir plus : ☎ 04 92 31 44 74,
www.aufleurdepierre.com

AUZET

Soigner son jardin et préserver la biodiversité

Caroline Souleyrand a présenté Christel Ferré, formatrice de l'association "A Fleur de Pierre".



Présentée par Claudette Ferré, formatrice de l'association "A Fleur de Pierre" basée à Digne et auteure de "Jardin Gourmand", aux éditions La Sibylle jeunesse, la conférence consacrée au jardinage au naturel a attiré une quinzaine de personnes à la Fontaine de l'Ours, lieu loin d'être anodin de par son label CED (Citoyenneté, Environnement, Développement durable - BNC).

Caroline Souleyrand, chargée de mission Nature 2000 sur le site "Montagne de Val-Haut - Clues de Barles - Clues de Verdaches" ouvrait la conférence programmée à l'initiative du Syndicat Mixte d'Aménagement de la Plaine (SMA) dans le cadre du contrat de rivière "Elsène et affluents", et de l'association Villages du Rêve. "De nombreux usagers sont concernés par la qualité des eaux de rivière, notamment les particuliers car, si les jardins privés ne représentent que 5% des terres entretenues par l'homme, ils génèrent 10% des achats de pesticides", expliquait Christel Ferré avant de faire tout d'un horizon des bonnes pratiques.

"Préserver la biodiversité et la qualité des eaux, maintenir un sol vivant, soigner ses plantes naturellement, améliorer la qualité nutritionnelle des légumes, c'est avant tout changer de regard, c'est aussi s'aproprier très rapidement que jardiner au naturel, ce n'est ni si compliqué", lire c'est d'autant plus le moment de s'y intéresser que l'usage des pesticides sera interdit pour les collectivités territoriales dès 2017 et leur vente dans les magasins prohibés dans deux ans.

Alors attention à ce que la palette des outils (pesticides, insecticides, raticides, fongicides, etc.) ne rime pas avec homicide puisque le jardinage naturel est une excellente alternative pour tous les potagers.

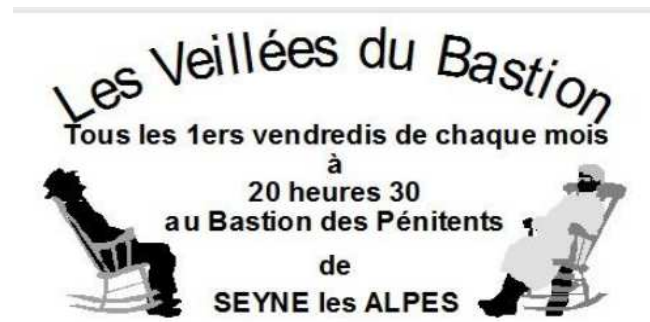
Et pour tous ceux qui n'ont pas pu assister à cette passionnante conférence à Auzet, rendez-vous à la salle polyvalente de Barles aujourd'hui de 14h30 à 12h30 pour une nouvelle rencontre.

C.M.

Christel Ferré, formatrice de l'association "A Fleur de Pierre", 2 rue de la République, 04500 Auzet, 04 92 31 89 74 ou 06 10 56 74 34

8.16 Annexe 16 : affiche veillée bastion du 5 mai 2017

Diffusée sur le facebook de l'association, et à l'office de tourisme de Seyne



MAI
5

Les voltigeuses nocturne du massif des Monges et du cheval Blanc

Public - Organisé par Veillées du Bastion

VEILLEES DU BASTION		VEILLEES DU BASTION	
VENREDI 5 MAI		VENREDI 5 MAI	
LES VOLTIGEUSES NOCTURNES		LES VOLTIGEUSES NOCTURNES	
DU MASSIF DES MONGES ET DU CHEVAL BLANC		DU MASSIF DES MONGES ET DU CHEVAL BLANC	
VEILLEES	<i>Présentées par le syndicat mixte des Monges</i>	VEILLEES	<i>Présentées par le syndicat mixte des Monges</i>
	<i>En la personne de Caroline Souteyrand</i>		<i>En la personne de Caroline Souteyrand</i>
	<i>Chargée de mission à Natura 2000</i>		<i>Chargée de mission à Natura 2000</i>
DU BASTION	ENTREE LIBRE	DU BASTION	ENTREE LIBRE

8.17 Annexe 17 : programme rencontre des animateurs Natura 2000

Ordre du jour de la rencontre des animateurs Natura 2000 du 2 mars 2017

Lieu : DDT 04 – Salle Bléone

Matin

- | | |
|-----------|--|
| 9h - 9h15 | <u>Accueil</u> |
| 9h15 | <u>Ouverture par M Boutroux, Directeur Départemental des Territoires</u> |
| 9h30 | <u>Les MAEC</u> <ul style="list-style-type: none">- les conditions d'attribution des aides ;- le rôle des animateurs ;- les procédures d'autorisation propres à certains travaux. |
| 10h30 | <u>Point d'actualité animation/contrats</u> <ul style="list-style-type: none">- actualité FEADER ;- actualités animation et contrats ;- conventions, demandes de paiement ;- exonération de la TFPNB. |
| 11h15 | <u>Actualités DREAL</u> <ul style="list-style-type: none">- contrats (fiche-projet, cartographie) ;- études (rappel procédure, études en cours) ;- SIN2 (fonctionnalités) ;- financements (LIFE, Agence de l'eau). |
| 12h00 | <u>Communication- vie du réseau</u> <ul style="list-style-type: none">- projet de mise à disposition d'une plate-forme internet |

12h30 – 13h30 Repas

Après-midi

- Déplacement sur le site de l'Asse (commune de Blieux) :
- MAEC en cours : ouverture de milieux
 - contrat : restauration des canaux d'irrigation.

8.18 Annexe 18 : programme du séminaire régional Natura 2000

Séminaire régional PACA des Animateurs Natura 2000

le 16 juin 2017

au CEREMA (Aix-en-Provence)

Ordre du jour :

09h15 – 09h45 Accueil : café et partage des documents de communication liés à Natura 2000

09h45 – 11h15 Points d'actualité :

- Point financier
- Animation et contrats
- Actualités marines

11h15 – 12h00 Etudes et données - Silène

- Etudes en cours et à venir, procédures :
- Point d'actualité national
- Capitalisation des données dans SILENE

12h00 - 12h30 Points d'actualité (suite) :

- Évaluation des incidences
- Approbation de l'annexe verte Natura 2000 au Schéma régional de Gestion Sylvicole des forêts privées :
- Réforme de l'autorisation environnementale :
- Autres points

12h30 – 14h00 Déjeuner au restaurant administratif du CEREMA

14h00 - 16h15 Echanges du réseau (2h15)

- Présentation d'actions originales par les animateurs (3 diapos par animateur = 10 mn) regroupées et suivies d'un échange avec la salle de 5 mn environ

16h15 – 16h30 Conclusion